



**DELIBERATION N° 22/111 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE
DE CORSE DES 30 JUIN ET 1ER JUILLET 2022**

**CHÌ APPROVA U PRUCESU VERBALE DI A SESSIONE DI L'ASSEMBLEA
DI CORSICA DI I 30 DI GHJUNGHJU È 1MU DI LUDDU DI U 2022**

SEANCE DU 28 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juillet, l'Assemblée de Corse, convoquée le 13 juillet 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Valérie BOZZI à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Lisa FRANCISCI à Mme Paula MOSCA
Mme Angèle CHIAPPINI à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI
M. Xavier LACOMBE à Mme Christelle COMBETTE
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA
M. Pierre GUIDONI à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Didier BICCHIERAY
Mme Sandra MARCHETTI à Mme Paula MOSCA

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4132-12 et L. 4422-10,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, modifié,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, et notamment son article 60,
- SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (63) : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don

Joseph LUCCIONI, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 30 juin et 1^{er} juillet 2022, tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 28 juillet 2022

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Maupertuis', with a horizontal line underneath.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE**SESSION EXTRAORDINAIRE DES 30 JUIN ET 1ER JUILLET 2022****COMPTE RENDU SYNTHETIQUE****SEANCE DU 30 JUIN 2022**

Le 30 juin 2022, à 10 heures 15, l'**Assemblée de Corse**, dûment convoquée par sa Présidente en exercice, **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, s'est réunie en application des dispositions du code général des collectivités territoriales.

M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse, préside la séance en lieu et place de **Mme MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse**. Il prie les élus de bien vouloir accepter les excuses de l'intéressée qui est en déplacement à Bruxelles.

Il adresse un salut amical à Mme PANGRANI, **secrétaire générale adjointe de l'Assemblée de Corse**, qui a fait valoir ses droits à la retraite et qui assure sa dernière session.

Il procède à l'ouverture de la séquence des questions orales (cf. annexes).

Question n° 1

"Demande d'une session spéciale de l'Assemblée de Corse sur la dérive mafieuse" (n° 40) par **M. ARENA** au nom du groupe **Core In Fronte**, la réponse est formulée par **le Président du Conseil exécutif de Corse**,

Question n° 2

"Fréquence importante des bateaux de croisière" (n° 45) par **M. COLONNA** au nom du groupe **Fà Populu Inseme**, la réponse est formulée par **le Président du Conseil exécutif de Corse**,

Question n° 3

"Baisse des heures de garde prises en charge pour le transport sanitaire privé et mort programmée des secteurs ruraux" (n° 39) par **Mme COGNETTI-TURCHINI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**, la réponse

est formulée par **Mme FAZI**,

Question n° 4

“Territorialisation des Plans canicule” (n° 44) par **Mme TIBERI** au nom du groupe **Avanzemu**, la réponse est formulée par **Mme LUCIANI**,

Question n° 5

“Riorganizzazioni è sviluppu di a CDAF (Commission départementale d'aménagement du foncier)” (n° 41) par **Mme BRANCA** au nom du groupe **Core In Fronte**, la réponse est formulée par **M. LIVRELLI**,

Question n° 6

“Liaisons maritimes entre la Corse et la Sardaigne” (n° 46) par **M. CAITUCOLI** au nom du groupe **Fà Populu Inseme**, la réponse est formulée par **Mme MATTEI**,

Question n° 7

“Transports de passagers dans le sud de l'île” (n° 43) par **Mme DUVAL** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**, la réponse est formulée par **Mme MATTEI**,

Question n° 8

“Climat social à la clinique Maynard de Bastia” (n° 42) par **Mme BATESTINI** au nom du groupe **Core In Fronte**, la réponse est formulée par **Mme FAZI**.

M. MONDOLONI sollicite des informations concernant les graves dysfonctionnements du système de climatisation d'une partie des bâtiments de la collectivité.

Le Président du Conseil exécutif de Corse précise qu'il procédera à un point complet sur cette affaire à la reprise des travaux en début d'après-midi.

M. VANNI clôt la séance des questions orales à 11 heures 33.

La reprise intervient à 11 heures 45.

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse demande à **Mme Sandra MARCHETTI**, secrétaire de séance, de procéder à l'appel nominal.

Sont présents :

**M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse,
Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de
Corse,**

**Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique
ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier
BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI (teams), Marie-
Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA,
Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI,
Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain
COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa
DUVAL (teams), Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa
FRANCISCI (teams), Eveline GALLONI d'ISTRIA (teams), Jean-
Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE
BOMIN (teams), Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI
(teams), Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra
MARCHETTI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Jean-Paul
PANZANI (teams), Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI,
Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO,
Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI,
Joseph SAVELLI, François SORBA (teams), Charlotte TERRIGHI
(teams) et Julia TIBERI.**

Sont absents et ont donné pouvoir :

**Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de
Corse, à M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de
Corse,**

**M. Jean-Félix ACQUAVIVA à M. Romain COLONNA, M. Jean-
Christophe ANGELINI à M. Saveriu LUCIANI, M. Jean BIANCUCCI à
M. Hyacinthe VANNI, Mme Valérie BOZZI à Mme Christelle
COMBETTE, M. Pierre GHIONGA à Mme Cathy COGNETTI-
TURCHINI, M. Pierre GUIDONI à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI,
M. Xavier LACOMBE à M. Jean-Martin MONDOLONI, M. Laurent
MARCANGELI à M. Jean-Martin MONDOLONI, Mme Marie-Thérèse
MARIOTTI à M. Didier BICCHIERAY, M. Georges MELA à Mme Marie-
Anne PIERI, M. Antoine POLI à Mme Julia TIBERI, M. Pierre POLI à**

M. Saveriu LUCIANI, M. Jean-Louis SEATELLI à M. Jean-Michel SAVELLI et M. Hervé VALDRIGHI à M. Joseph SAVELLI.

A l'issue, **M. VANNI** constate que le quorum est atteint et il ouvre la séance.

Sont également présents :

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,
Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive, en charge du social et de la santé,

M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse,

Mme Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse,

M. Alex VINCIGUERRA, Conseiller exécutif, Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse,

Mme Flora MATTEI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office des Transports de la Corse,

M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif, Président de l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse,

Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive, en charge de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la formation,

M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse.

Le Président du Conseil exécutif de Corse félicite MM. CASTELLANI, ACQUAVIVA, MARCANGELI et COLOMBANI qui ont été élus députés au terme des élections qui ont eu lieu les 12 et 19 juin 2022. Les intéressés seront amenés à jouer un rôle majeur dans le cadre des discussions appelées à se tenir prochainement pour parvenir à une solution politique globale s'agissant de la Corse. Il considère que ces parlementaires insulaires auxquels il associe les deux sénateurs, constitueront des relais et des appuis importants.

Il envisage de présenter aux élus le bilan de cette première année de mandature à **la Collectivité de Corse** lors de la session du mois de juillet. La majorité territoriale a tenu les engagements qu'elle a pris et qu'il avait déclinés lors de son investiture en juillet 2021.

Concernant la vision politique relative aux enjeux et à la stratégie à mettre en œuvre, la majorité territoriale a formulé une offre ouverte consistant à associer l'ensemble des élus nationalistes. Il s'agit d'élaborer une position commune dans la perspective des discussions avec Paris. La convergence est une nécessité. Il convient également de s'adresser à l'ensemble des Corses et notamment à celles et à ceux qui ne s'inscrivent pas dans la mouvance nationaliste.

S'agissant du fonctionnement démocratique de nos institutions largement évoqué dans le rapport remis par Mme MASTOR, des actions ont été entreprises :

- 1) pour renforcer la complémentarité entre **l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif** avec un rééquilibrage au profit de l'organe délibérant,
- 2) pour consolider les instances consultatives, à savoir **le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, l'Assemblea di a Giuventù et la Chambre des Territoires**,
- 3) pour affermir les droits de l'opposition,
- 4) pour mettre en place des formes d'organisation originales susceptibles d'assurer la représentation de courants d'opinion politique qui ne siègent pas à **l'Assemblée de Corse**.

Pour ce qui porte sur l'institution proprement dite et dont il convient de rendre le fonctionnement plus efficace, **le Conseil exécutif** dialogue avec les organisations syndicales et associe ses représentants aux décisions. L'amélioration des relations avec les territoires est aussi une vraie priorité. Par ailleurs, il appartient à la collectivité de réussir le rattachement des organismes consulaires qui interviendra dans un délai de dix-huit mois. Une réflexion doit être également conduite sur l'évolution des agences et offices ainsi que sur l'harmonisation de la situation des agents affectés dans ces organismes satellites. Il cite en exemple le cas **des Chemins de Fer de la Corse** sur le statut desquels **l'Assemblée de Corse** sera amenée à se prononcer lors de cette session.

En ce qui concerne les relations avec l'Etat, la discussion porte sur deux volets : le volet opérationnel et le volet strictement politique. Sur le premier, il cite une série d'opérations sur lesquelles des avancées notables ont été réalisées. Sur le second, il rappelle que la majorité territoriale a invité, dès les premières semaines qui ont précédé son installation et considérant que soixante-dix pour cent des électrices et des électeurs s'étaient exprimés en faveur des nationalistes, le Président de la République et l'Etat à la construction d'une solution politique. Les

intéressés ont manifesté du mépris et ont refusé l'ouverture d'un dialogue. Le processus de négociations ne s'est ouvert qu'après l'assassinat d'Yvan COLONNA et un document conjoint a été signé avec le ministre de l'Intérieur. De ce point de vue, il estime indispensable que toute la lumière soit faite sur les circonstances de la mort d'Yvan COLONNA. Dans cet esprit, il faut parvenir à résoudre la problématique des prisonniers politiques et obtenir la libération conditionnelle d'ALESSANDRI et FERRANDI.

Le Président SIMEONI répète que **le Conseil exécutif** et la majorité territoriale ont bien respecté les engagements qu'ils ont pris auprès des Corses. Il faut poursuivre et, dans cette perspective, il a pris l'attache de Gérald DARMANIN pour convenir d'une première séance de travail. Il incite les élus à réfléchir à une méthode où chacun sera impliqué.

Il a une pensée émue pour Yvan COLONNA et ses proches mais aussi pour tous ceux qui, des deux côtés, ont perdu leur vie dans ce conflit ou ont sacrifié leur vie professionnelle.

Le Conseil exécutif de Corse et l'Assemblée de Corse ont un rôle majeur à jouer. Il y a lieu de convaincre, de réussir et d'honorer ce rendez-vous avec l'Histoire.

M. VANNI remercie **le Président du Conseil exécutif de Corse** à l'issue de son intervention et indique que **l'Assemblée de Corse** est appelée à renouveler les membres de **la Commission Permanente**. Il demande au **secrétaire général de l'Assemblée de Corse** de rappeler les règles qui président à cette élection.

Le secrétaire général de l'Assemblée de Corse fait observer que **la Présidente de l'Assemblée de Corse** est membre de droit et que, par conséquent, quatorze sièges sont à pourvoir sur les quinze que comprend cet organe. L'article L4422-9 du code général des collectivités territoriales dispose que les membres sont élus au scrutin de liste. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si une seule liste est déposée, les nominations interviennent immédiatement. Dans le cas contraire, il est procédé à l'élection à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Le vote s'effectue à scrutin secret et seuls sont autorisés à voter les élus présents dans l'hémicycle. Les élus présents en distanciel et les élus absents disposent de la possibilité de donner pouvoir.

M. BENEDETTI indique que, d'un point de vue mécanique, l'application de la règle proportionnelle à la plus forte moyenne avec le rapport 32/31 aboutit à la composition suivante :

- huit élus pour le groupe **Fà Populu Inseme**,
- quatre élus pour le groupe **Un Soffiu Novu**,
- un élu pour le groupe **Avanzemu**,
- un élu pour le groupe **Core In Fronte**.

Cette représentation ne reflète pas la composition de **l'Assemblée de Corse**. Il suggère de présenter une liste unique ainsi composée :

- sept élus pour le groupe **Fà Populu Inseme**,
- quatre élus pour le groupe **Un Soffiu Novu**,
- deux élus pour le groupe **Avanzemu**,
- un élu pour le groupe **Core In Fronte**.

Dans le cas contraire, les groupes **Avanzemu** et **Core In Fronte** présenteront une liste commune.

M. MONDOLONI considère que l'exécutif et la majorité territoriale sont seuls habilités à arbitrer cette affaire.

M. Saveriu LUCIANI souscrit à la proposition de **M. BENEDETTI**. Le spectre est plus équitable. Il remarque nonobstant que les deux scénarii, liste unique composée comme le propose l'intéressé ou pluralité de listes, aboutissent au même résultat.

M. VANNI note que la seconde option est retenue. Il précise que le dépôt doit intervenir une heure plus tard et qu'il sera ensuite procédé à l'élection des **Vice-présidents**.

SALUTE È SUCIALE / SANTE ET SOCIAL

RAPPORT 167

Reportu n° 167 : Cunvinzioni pà a presa in carica da a Cullittività di Corsica di i donni gravidi o di i mammi soli cun fiddoli sottu à trè anni allughjati in Centru d'Alloghju è di Riinsirzioni Suciali à titulu di l'aiutu suciali à a zitiddina.

Rapport n° 167 : Convention pour la prise en charge par la Collectivité

de Corse des femmes enceintes ou des mères isolées avec leurs enfants de moins de trois ans hébergés en Centre d'hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) au titre de l'aide sociale à l'enfance.

Mme FAZI présente le rapport.

Mme DENSARI donne lecture du rapport de **la commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**. Cette dernière a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse met le rapport considéré aux voix.

Sont absents : Mme et MM. Catherine COGNETTI-TURCHINI, Pierre GHIONGA et Pierre GUIDONI.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 60

CONTRE : 0

ABS. : 0
NP : 0

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

RAPPORT 186

Raportu n^u 186 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 2 è 3 di ghjunghju di u 2022.

Rapport n° 186 : Approbation du procès-verbal de la séance de l'Assemblée de Corse des 2 et 3 juin 2022.

M. VANNI rappelle qu'il convient d'approuver le procès-verbal de la précédente session.

Il met aux voix le document.

Sont absents : Mme et MM. Catherine COGNETTI-TURCHINI, Pierre GHIONGA et Pierre GUIDONI.

Le procès-verbal de la session des 2 et 3 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul

QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 60
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

RAPPORT 165

Rapportu n° 165 : Sustegnu à a creazione artistica è culturale « A chjama di l'arti » - Chjama à prugetti 2022 « Leghje è cumedie ».

Rapport n° 165 : Soutien à la création artistique et culturelle « A Chjama di l'arti » - Appel à projets 2022 « Leghje è cumedie ».

Le rapport est présenté par **Mme LUCIANI**.

Le rapport de **la commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux** est lu par **Mme DENSARI**. La commission a émis un avis favorable. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote.

M. Joseph SAVELLI lit le rapport de **la commission des Finances et de la Fiscalité**. Cette dernière a délivré un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas pris part au vote et le groupe **Avanzemu** était absent.

M. BENEDETTI déplore l'absence de règlement concernant cette catégorie d'opération. Par ailleurs, il constate que l'affectation des crédits n'est pas précisée. Le rapport ne mentionne pas si la somme est allouée à la rémunération de la troupe ou au déplacement des élèves.

M. LUCIANI approuve le principe de ce dispositif et précise que le groupe **Avanzemu** votera en faveur du présent rapport. Il s'interroge cependant sur son aspect pédagogique et son extension dans les zones rurales qui ne disposent pas d'infrastructures d'accueil. Il y a lieu également d'envisager un prolongement de l'opération considérée en faveur du secondaire.

Mme GIACOMETTI PIREDDA évoque l'expérience conduite dans le cadre de l'opération "Ghjama di l'Arte". S'agissant de la langue, elle suggère de renforcer le passage de l'écrit à l'oralité.

M. CAITUCOLI considère qu'il s'agit d'un dossier majeur dans la perspective de la reconstruction de la société corse. Ce dispositif s'inscrit dans la continuité des dossiers présentés lors des précédentes mandatures. Les crédits doivent être doublés et il propose d'utiliser le numérique pour permettre un meilleur accès à la culture.

Mme LUCIANI précise que ce sont les écoles qui se déplacent dans des lieux adaptés. Soixante-dix mille euros sont alloués à la résidence d'artistes et deux spectacles sont prévus. Quatre-vingt mille euros sont affectés à la diffusion.

S'agissant de la problématique du passage de l'écrit à l'oral, elle souligne que les enfants connaissent déjà l'ouvrage et assure que cela ne pose, en conséquence, aucune difficulté.

Elle est favorable au développement du numérique.

Elle conclut en mentionnant que les décors seront simplifiés en 2023 pour assurer une plus grande diffusion.

Le Vice-Président de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

Est absente : Mme Charlotte TERRIGHI.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN,

Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUAJASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 62
 CONTRE : 0
 ABS. : 0
 NP : 0

M. VANNI suspend la séance à 13 heures 06 et fixe la reprise à 15 heures 00.

La reprise intervient à 16 heures 00.

M. VANNI fait état de ce que la proposition de **M. BENEDETTI** est retenue pour l'élection à la **Commission Permanente**. Celle-ci pose néanmoins une difficulté pour la constitution de la liste, la parité n'étant pas respectée.

Après un échange entre les intéressés, il est décidé de procéder à l'élection. Quatre listes ont été déposées :

- la liste **Fà Populu Inseme** qui comprend sept noms, **Mmes** et **MM.** Hyacinthe VANNI, Nadine NIVAGGIONI, Romain COLONNA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Jean BIANCUCCI, Véronique ARRIGHI et Paul-Joseph CAITUCOLI ;
- la liste **Un Soffiu Novu** composée de quatre noms, **Mmes** et **MM.** Jean-Martin MONDOLONI, Valérie BOZZI, Xavier LACOMBE et Christelle COMBETTE ;
- la liste **Avanzemu** comprenant deux noms, **Mme** Julia TIBERI et **M. Saveriu LUCIANI** ;
- la liste **Core In Fronte** avec **M. Paul-Félix BENEDETTI**.

Le Président du Conseil exécutif de Corse fait un point sur la situation relative à la défection du système de climatisation. Il rappelle que

l'institution possède cent trente-neuf bâtiments hormis les lycées et collèges. Ils sont ainsi géographiquement répartis : soixante et onze se situent dans le Pumonti et soixante-huit dans le Cismonti. Vingt-deux de ces structures rencontrent des difficultés au niveau du dispositif de climatisation et six cent cinquante agents sont concernés. Deux sites méritent une attention particulière, le Grand Hôtel et les nouveaux locaux de Sartè. Le marché a été lancé mais les travaux ne débuteront pas dans l'immédiat. Des mesures palliatives ont été mises en place : climatiseurs portatifs, alimentation en eau et recours au télétravail. En substance, une enveloppe budgétaire spécifique sera prévue pour assurer la rénovation énergétique des bâtiments anciens. Celle-ci donnera lieu à une négociation dans le cadre de la PPE.

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

RAPPORT 174

Raportu n° 174 : L'immersione una strategia à prò di l'amparera è a pratica di a lingua corsa

Report n° 174 : L'immersion, une stratégie au service de l'apprentissage et la pratique de la langue corse.

Le Président SIMEONI présente le rapport.

Mme DENSARI donne lecture du rapport de **la commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**. Un avis favorable a été émis. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** ainsi que **Mme NIVAGGIONI** n'ont pas participé au vote.

M. Joseph SAVELLI lit le rapport de **la commission des Finances et de la Fiscalité**. Ses membres ont délivré un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Avanzemu** était absent.

Mme PIETRI considère que les élus doivent accentuer leurs efforts en faveur de ce dispositif et constate que le comportement de l'Etat jusqu'au début des années 1960 a été particulièrement préjudiciable concernant la pratique de la langue corse. Elle préconise la création d'un groupe de travail spécifique pour établir un rapport circonstancié sur ce dossier sensible, la **commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux** n'étant manifestement pas

adaptée. Le groupe qu'elle représente attend la publication d'un plan sur le thème de la langue. Le règlement de cette question fondamentale sera achevé dès lors que les élus échangeront en langue corse dans l'hémicycle quelle que soit la nature du dossier.

Mme COGNETTI-TURCHINI cite en exemple l'école de Moltifau où l'enseignement bilingue est assuré en maternelle et en primaire. Les difficultés commencent avec le collège, cette pratique étant abandonnée.

M. MONDOLONI rappelle les vertus de l'enseignement immersif. Il souligne l'absence d'une vraie politique publique avec des objectifs, des moyens et une évaluation. Il déplore les effets néfastes de la réforme BLANQUER.

Mme SANTUCCI fait observer que le présent rapport s'inscrit dans une problématique plus vaste. Dans cet esprit, il convient d'attendre les résultats de l'enquête sur le projet de société de la majorité territoriale de laquelle découlera sa politique en matière linguistique. Celui-ci s'adresse aux adultes de demain, soit vingt-quatre mille enfants d'aujourd'hui. Elle s'interroge par ailleurs sur l'accès au dispositif et sur le règlement des aides.

Mme GIACOMETTI PIREDDA estime que le système immersif a démontré ses vertus. La mise en œuvre d'une politique offensive est une nécessité ainsi que le renforcement du système associatif.

Mme NIVAGGIONI alerte sur le déclin fulgurant du nombre de locuteurs. Elle insiste sur les modalités d'apprentissage qui sont multiples et avance l'idée d'une évaluation scientifique. Elle est convaincue que l'école ne produit pas de locuteur et plaide en faveur du système associatif et des dispositifs immersifs innovants.

Mme BRANCA fait part de sa méfiance concernant les statistiques. Elle est persuadée que l'Education nationale manifeste une volonté délibérée d'empêcher la pratique de la langue corse.

M. LUCIANI mentionne que des progrès auxquels le Riaquistu a largement contribué, ont été accomplis. En sa qualité de nationaliste corse, il affirme que la survie de la langue corse est une priorité absolue. Dans cette perspective, l'exemple doit venir de **la Collectivité de Corse**. Il attend un engagement franc et massif s'agissant du processus de coofficialité.

M. FILIPPI constate que toutes les contributions convergent. Il ressort que le dispositif immersif permet l'obtention d'excellents résultats et qu'en tout état de cause, le bilinguisme est un objectif. Il achève son intervention en citant Pierre BOURDIEU.

M. COLONNA présente l'amendement du groupe **Fà Populu Inseme**.

Exposé des motifs

Le rapport explicatif accompagnant la délibération fait explicitement référence à l'enseignement par immersion en précisant d'emblée que « C'est assurément le point central de la stratégie du Conseil exécutif [...] ». Il est fait mention au secteur public notamment à travers l'expérimentation conduite dans 5 écoles maternelles publiques de l'Académie de Corse. Ce dispositif fait suite à la convention Etat-Collectivité de Corse relative au plan de développement de l'enseignement de la langue corse 2016-2021. Le rapport précise, non sans que cela ne pose problème que « La Collectivité de Corse ne dispose pour l'heure d'aucune évaluation de ces dispositifs [...] ». Plus loin, il est écrit : « [...] malgré l'attitude du gouvernement qui se veut ouverte, le cadre juridique de l'enseignement par immersion reste fragile et incertain, et il semble très difficile de tracer les grandes lignes d'une politique linguistique dans l'enseignement visant à l'amélioration de la pratique linguistique par la promotion de l'immersion ».

Dans ce contexte, il est proposé un amendement afin de signifier notre volonté absolue de voir la précédente Convention État-Collectivité évaluée, renouvelée et amplifiée dans le cadre du projet d'enseignement immersif public que nous soutenons fortement.

Proposition d'amendement

À la page 5 de la délibération, ajouter à la suite de l'article 3, un nouvel article 4 ainsi rédigé :

DUMANDA à u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica di sullicità u più in furia pussibile, anticipendu nantu à u futuru CPER, u prifettu di Corsica è u rittore d'Accademia da privede un bilanciù spartutu di a sperimentazione di l'insignamentu publicu pà immersione in seguitu di a cunvinzione Statu-Cullettività di Corsica relativa à u pianu di sviluppu di l'insignamentu di a lingua corsa 2016-2021 è da privede u

rinnuvillamentu di quella cunvinzione cù u scopu d'accresce l'offerta publica d'insignamentu di a lingua corsa pà immersione da pudè prupone, in fine, issu dispositivu chì a Cullettività di Corsica sustene propiu, à l'inseme di i zitelli di Corsica.

DEMANDE au Président du Conseil exécutif de Corse de solliciter dans les plus brefs délais, en anticipant sur le futur CPER, le préfet de Corse et le recteur d'Académie afin d'envisager un bilan partagé de l'expérimentation de l'enseignement public par immersion suite à la convention Etat-Collectivité de Corse relative au plan de développement de l'enseignement de la langue corse 2016-2021 et d'envisager le renouvellement de la convention dans le but d'accroître l'offre publique d'enseignement de la langue corse par immersion pour, à terme, proposer ce dispositif auquel la Collectivité de Corse est particulièrement attachée, à l'ensemble des enfants de Corse.

L'article initialement numéroté « 4 » devient l'article « 5 ».

Le Président du Conseil exécutif de Corse donne lecture du rapport du **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse**.

Il est satisfait de ce que les groupes politiques se soient exprimés dans le même sens. Nul n'est cependant en capacité d'affirmer à l'heure actuelle que la langue corse sera sauvée. L'immersion demeure efficace et les efforts doivent être accentués. Il admet que le rôle des structures associatives est essentiel mais il convient d'éviter d'affaiblir le système éducatif. Un travail sera accompli pour renforcer la politique linguistique dans les prochains mois.

Il insiste sur la nécessité de disposer de résultats que l'Etat s'évertue à camoufler.

La discussion stratégique avec Paris est une occasion pour évoquer la problématique de la langue corse, cette dernière étant perçue par toutes et tous comme une priorité.

Le Président SIMEONI émet un avis favorable sur l'amendement au nom du **Conseil exécutif de Corse**.

1-1- Vote de l'amendement

L'amendement est mis aux voix par **M. VANNI**.

Est absente : Mme Charlotte TERRIGHI.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 62

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

1-2- Vote du rapport amendé

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse met le rapport ainsi amendé aux voix.

Est absente : Mme Charlotte TERRIGHI.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Mme NIVAGGIONI remplace à la présidence de la séance **M. VANNI**. L'intéressé, en sa qualité de président de la SAEML Chemins de Fer de la Corse, ne peut prendre part ni au débat ni au vote s'agissant de l'examen des deux rapports suivants.

RAPPORT 166

Raportu n^u 166 : Rettifica di u programma d'accunciamentu è d'accessibilità di e gare è di l'arrete di u trenu periurbanu di Bastia.

Rapport n° 166 : Rectification du programme d'aménagement et mise en accessibilité des gares et haltes du périurbain ferroviaire bastiais.

Le rapport est présenté par **Mme MATTEI**.

M. Joseph SAVELLI lit le rapport de **la commission des Finances et de la Fiscalité**. Cette dernière a délivré un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Avanzemu** était absent.

La commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a donné un avis favorable.

Mme COGNETTI-TURCHINI souligne que les gares sont les icônes du passé en milieu rural et que le ferroviaire est une interface nécessaire. Il est un outil de désenclavement. Elle salue le travail accompli par les personnels **des Chemins de Fer de la Corse** et la mise en place de la gratuité du transport pour certaines catégories d'usagers.

M. POZZO di BORGO estime qu'il s'agit d'un rapport structurant essentiel et loue la méthode retenue qui consiste à rechercher systématiquement un large consensus. Le service public est couteux mais il est indispensable. Le ferroviaire est un vrai transport d'avenir pour le péri urbain et le rural. Ces investissements sont porteurs.

Mme MATTEI remercie les deux intervenants mais aussi les services qui ont assuré cette transition.

La Vice-présidente de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

Sont absents : Mme Charlotte TERRIGHI et M. Hyacinthe VANNI.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-

TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Julia TIBERI et Hervé VALDRIGHI.

**POUR : 61
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

RAPPORT 176

Raportu n° 176 : Deliberazione pè a scelta di gestione di i Camini di Ferru di a Corsica à u termine di a delegazione di serviziu publicu attuale.

Rapport n° 176 : Délibération pour le choix de gestion des Chemins de Fer de la Corse à l'issue de l'actuelle délégation de service public.

Le Président du Conseil exécutif de Corse procède à la présentation du rapport.

Mme CHIARELLI LUZI lit le rapport de **la commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**. Cette dernière a donné un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Core In Fronte** était absent.

Mme BORROMEI évoque le spectre de la candidature extérieure. Elle poursuit en abordant la problématique de l'intégration qui va s'accompagner de celle des chambres consulaires et éventuellement des agences et offices. Elle manifeste son inquiétude invoquant la

question de l'harmonisation et celle de la maîtrise de la trajectoire budgétaire. Le groupe **Avanzemu** soutient socialement le projet et votera ce rapport tout en attirant l'attention de l'exécutif sur les difficultés politiques de cette opération.

M. BENEDETTI dit que l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial constitue le choix le mieux adapté pour **les Chemins de Fer de la Corse**. Il déplore celui effectué antérieurement de la Société d'Economie Mixte avec la SNCF en tant que partenaire. Il préconise de prévoir dans les statuts la possibilité de faire du transport routier, de veiller à une mise à niveau du matériel roulant et de réfléchir à une extension des lignes.

M. Jean-Michel SAVELLI fait part de son accord sur le principe. Il ne partage pas cependant la méthodologie retenue et souhaite disposer d'informations complémentaires sur les investissements envisagés. Il propose l'élaboration d'un business plan et juge le projet déséquilibré.

M. Joseph SAVELLI soutient que ce choix résulte de ce qu'il s'agit d'un secteur stratégique et déficitaire. La majorité territoriale souhaite mettre en sécurité et pérenniser cet outil industriel. La réunion de l'exploitation du réseau et des infrastructures participe à une stratégie globale d'entreprise.

Mme GIACOMETTI PIREDDA estime que la collectivité doit absolument maîtriser le transport public et rappelle que les membres de Corsica Libera en 2011 avaient clairement opté en faveur d'un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial en lieu et place de la Société d'Economie Mixte Locale qui avait été retenue. Elle insiste sur les errements du passé. Par ailleurs, elle s'étonne de ce que soient corrélés maîtrise de l'outil par la puissance publique et déficit. Elle conclut en indiquant que le train est susceptible de favoriser le développement du rural.

M. MONDOLONI s'insurge contre les propos de **Mme GIACOMETTI PIREDDA** et manifeste le souhait que l'on parvienne à faire table rase du passé. Il mentionne le rôle essentiel joué par le groupe communiste s'agissant de la relance du transport ferroviaire. Quant aux statuts, ils sont tributaires de ce que les hommes en font.

Mme MATTEI accueille favorablement l'ensemble des remarques et suggestions formulées par les intervenants. Elle indique à **M. Jean-**

Michel SAVELLI que la méthodologie et le contrat de performance seront abordés lors de sessions ultérieures.

Le Président SIMEONI fait observer que le rapport remis par le Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement met en exergue la bonne gestion de l'outil.

Il ajoute qu'il appartient à la collectivité de trouver des financements pour le développement du fret et les extensions de lignes, rendus désormais indispensables. L'établissement dispose pour atteindre ces objectifs d'un savoir-faire important en interne. Sur la gestion du domaine public ferroviaire, un règlement a été adopté répondant ainsi aux observations de la Chambre Régionale des Comptes.

Mme NIVAGGIONI appelle les élus à se prononcer sur le présent rapport.

Sont absents : Mme Charlotte TERRIGHI et M. Hyacinthe VANNI.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph

SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Julia TIBERI et Hervé VALDRIGHI.

**POUR : 61
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

M. VANNI assure la présidence de la séance en lieu et place de **Mme NIVAGGIONI**.

Il demande à l'assemblée délibérante l'autorisation de déroger aux règles en matière de temps de travail pour les personnels du **secrétariat général de l'Assemblée de Corse**. Les élus donnent leur accord concernant cette dérogation.

BUGETTU-FINANZE-FISCALITÀ / BUDGET-FINANCES-FISCALITE

RAPPORT 168

Raportu n° 168 : Contu di gestione 2021 di a Cullettività di Corsica.
Rapport n° 168 : Compte de gestion 2021 de la Collectivité de Corse.

Le Président du Conseil exécutif de Corse présente le compte de gestion 2021 de la **Collectivité de Corse**.

Il est mis aux voix par **M. VANNI**.

Est absente : Mme Charlotte TERRIGHI.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis

POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Julia TIBERI.

**POUR : 32
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 30**

RAPPORT 175

Rapportu n^u 175 : Contu amministrativu di a Cullittività di Corsica par l'annu 2021.

Rapport n^o 175 : Compte administratif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021.

Le Président du Conseil exécutif de Corse présente le compte administratif 2021 de **la Collectivité de Corse**.

M. Joseph SAVELLI donne lecture du rapport de **la commission des Finances et de la Fiscalité**. Cette dernière a émis un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Avanzemu** était absent.

M. MONDOLONI estime que le discours du **Président SIMEONI** ne favorise pas l'unité des différentes composantes de **l'Assemblée de Corse** et va à l'encontre de l'objectif consistant à établir un langage commun dans la perspective des prochaines rencontres avec le Gouvernement. En substance, le modèle financier adopté par la majorité territoriale est empreint d'une fragilité structurelle. Il cite le cas des recettes qui ne sont pas à la dimension de l'institution et sur lesquelles il

conviendrait d'appeler l'attention de Paris. Dans cet esprit, il est indispensable de consacrer un temps dédié à l'établissement d'un modèle financier au sein duquel tous les groupes s'inscrivent.

M. BENEDETTI met l'accent sur la situation économique qu'il qualifie de particulièrement difficile. Au niveau de la collectivité, le poids de la dette est considérable et il appartient à l'exécutif de trouver des recettes tout en réalisant de substantielles économies, de créer les mécanismes du développement ainsi qu'une banque territoriale. Dans l'immédiat, il ne perçoit pas de changement dans la gestion.

M. POZZO di BORGO convient qu'il subsiste un problème structurel à l'échelle du budget et qu'il est nécessaire d'aborder cette problématique avec Paris. Néanmoins, le compte administratif est cohérent avec le DOB, le BP et le BS malgré les difficultés liées à l'affaire de la Corsica Ferries, aux arriérés de paiement et aux emprunts toxiques sans lesquelles les résultats actuels qu'il qualifie d'honorables, auraient été meilleurs. Par-delà ces contraintes, les objectifs ont été atteints et le niveau d'investissement demeure élevé.

M. LUCIANI confirme qu'il subsiste un problème de nature structurelle concernant le budget. Les voies et moyens de sa résolution se situent dans le cadre des futures discussions historiques appelées à intervenir à Paris. Il juge le niveau de la dette très important et incite l'exécutif à conduire une réflexion sur un modèle corse.

M. VANNI insiste sur les efforts accomplis en matière d'incendie et de secours.

Le Président du Conseil exécutif de Corse souhaite que les élus convergent vers un constat identique et des propositions communes. Il adhère aux propos de **M. MONDOLONI** sur ce point précis. Il partage le diagnostic de **M. BENEDETTI** sur la situation économique et sur la nécessité de mettre en place des dispositions originales, notamment celles se rapportant à la mobilisation de l'épargne locale.

Après avoir donné lecture de l'avis du **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse** qui a pris acte du rapport, **le Président SIMEONI** se retire pour le délibéré.

M. VANNI met le compte administratif 2021 de **la Collectivité de Corse** aux voix.

Il est adopté à l'unanimité.

Sont absentes : Mmes Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN et Charlotte TERRIGHI.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA et Julia TIBERI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI et Jean-Louis SEATELLI.

**POUR : 32
CONTRE : 0
ABS. : 12
NP : 16**

RAPPORT 169

Raportu n° 169 : Contu di gestione 2021 di u laboratoriu di u Pumonti.

Rapport n° 169 : Compte de gestion 2021 du Laboratoire du Pumonte.

M. GIOVANNANGELI présente le compte de gestion 2021 du laboratoire d'analyse du Pumonti.

Il est mis aux voix.

Est absente : Mme Charlotte TERRIGHI.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA et Julia TIBERI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI et Jean-Louis SEATELLI

POUR : 32

CONTRE : 0

ABS. : 14

NP : 16

RAPPORT 170

Raportu n^u 170 : Contu di gestione 2021 di u laboratoriu di u Cismonte.

Rapport n° 170 : Compte de gestion 2021 du Laboratoire du Cismonte.

M. GIOVANNANGELI présente à présent le compte de gestion 2021 du laboratoire d'analyse du Cismonte.

Il est soumis aux suffrages des élus.

Est absente : Mme Charlotte TERRIGHI.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA et Julia TIBERI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA,

Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI et Jean-Louis SEATELLI.

**POUR : 32
CONTRE : 0
ABS. : 14
NP : 16**

RAPPORT 178

Raportu n^u 178 : Contu amministrativu 2021 di u laboratoriu d'analisi di u Cismonte.

Rapport n° 178 : Compte administratif 2021 du laboratoire d'analyses du Cismonte.

M. GIOVANNANGELI présente le compte administratif 2021 du laboratoire d'analyse du Cismonte.

Il est mis aux voix.

Sont absentes : Mmes Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN et Charlotte TERRIGHI.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Saveriu LUCIANI,

Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA et Julia TIBERI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI et Jean-Louis SEATELLI.

**POUR : 32
CONTRE : 0
ABS. : 12
NP : 16**

RAPPORT 179

Raportu n^u 179 : Contu amministrativu 2021 di u laboratoriu d'analisi di u Pumonti.

Rapport n° 179 : Compte administratif 2021 du laboratoire d'analyses du Pumonti.

M. GIOVANNANGELI présente le compte administratif 2021 du laboratoire d'analyse du Pumonte.

M. VANNI le met aux voix.

Sont absentes : Mmes Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN et Charlotte TERRIGHI.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paola MOSCA, Nadine

NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA et Julia TIBERI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI et Jean-Louis SEATELLI.

**POUR : 32
CONTRE : 0
ABS. : 12
NP : 16**

INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

RAPPORT 173

Raportu n^u 173 : Servizi di trasportu pè u paese di u Ghjirulatu - Acquistu di u batellu San Ghjaseppu.

Rapport n° 173 : Desserte du hameau de Ghjirulatu - Acquisition du bateau San Ghjaseppu.

Mme MATTEI procède à la présentation du rapport.

La commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a émis un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Core In Fronte** était absent.

La commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Avanzemu** était absent.

M. BENEDETTI déplore le traitement approximatif dont ce dossier a fait l'objet et les retards contractés.

Mme PIERI soulève un problème de légalité, l'acquisition s'effectuant 25% en dessous de la valeur réelle du bien.

Mme BORROMEI effectue un certain nombre de remarques et s'interroge sur le procédé retenu.

Mme NIVAGGIONI fait état de la complexité de cette desserte et de la nécessité qu'il y avait à mettre en place un dispositif original.

Mme MATTEI rapporte que la commune a été indemnisée à la hauteur de la valeur de l'actif et qu'elle n'a pas été lésée.

Le rapport est mis aux voix par **M. VANNI**.

Est absente : Mme Charlotte TERRIGHI.

Il est approuvé à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI et Julia TIBERI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI et Paul QUASTANA.

**POUR : 48
CONTRE : 8
ABS. : 6
NP : 0**

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

RAPPORT 183

Raportu n° 183 : Rinnuvata di a Cummissione Permanente.

Report n° 183 : Renouvellement de la Commission Permanente.

M. VANNI rappelle qu'il convient de procéder au renouvellement de **la Commission Permanente**. Le scrutin est secret et quatre listes ont été déposées :

- la liste **Fà Populu Inseme** qui comprend sept noms, **Mmes et MM. Hyacinthe VANNI, Nadine NIVAGGIONI, Romain COLONNA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Jean BIANCUCCI, Véronique ARRIGHI et Paul-Joseph CAITUCOLI ;**
- la liste **Un Soffiu Novu** composée de quatre noms, **Mmes et MM. Jean-Martin MONDOLONI, Valérie BOZZI, Xavier LACOMBE et Christelle COMBETTE ;**
- la liste **Avanzemu** comprenant deux noms, **Mme Julia TIBERI et M. Saveriu LUCIANI ;**
- la liste **Core In Fronte** avec **M. Paul-Félix BENEDETTI.**

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse déclare le scrutin ouvert et **Mme MARCHETTI** fait l'appel nominal.

Est absente : Mme Charlotte TERRIGHI.

Au terme des opérations de votation, le dépouillement intervient.

A l'issue, **M. VANNI** proclame les résultats.

La liste **Fà Populu Inseme** obtient trente-deux (32) voix, la liste **Un Soffiu Novu** seize (16) voix, la liste **Avanzemu** huit (8) voix et la liste **Core In Fronte** six (6) voix.

La liste **Fà Populu Inseme** obtient sept (7) sièges, la liste **Un Soffiu Novu** quatre (4) sièges, la liste **Avanzemu** deux (2) sièges et la liste **Core In Fronte** un (1) siège.

Sont déclarés élus pour siéger à la **Commission Permanente** : **Mmes** et **MM. Hyacinthe VANNI, Nadine NIVAGGIONI, Romain COLONNA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Jean BIANCUCCI, Véronique ARRIGHI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Jean-Martin MONDOLONI, Valérie BOZZI, Xavier LACOMBE, Christelle COMBETTE, Julia TIBERI, Saveriu LUCIANI et Paul-Félix BENEDETTI**

RAPPORT 184

Raportu n° 184 : Rinnuvata di l'elezzione di i Vici presidenti di l'Assemblea di Corsica.

Rapport n° 184 : Renouvellement de l'élection des Vice-présidents de l'Assemblée de Corse.

M. VANNI dit qu'il y a lieu à présent d'élire les deux Vice-présidents.

Sont candidats **M. Hyacinthe VANNI** et **Mme Nadine NIVAGGIONI**.

Le vote est conjoint et **M. VANNI** sollicite les suffrages des élus à main levée.

Est absente : Mme Charlotte TERRIGHI.

Sont déclarés élus **M. Hyacinthe VANNI** en qualité de **Vice-président de l'Assemblée de Corse** et **Mme Nadine NIVAGGIONI** en qualité de **Vice-présidente de l'Assemblée de Corse.**

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria

COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA et Julia TIBERI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI et Jean-Louis SEATELLI.

**POUR : 32
CONTRE : 0
ABS. : 14
NP : 16**

Il est 21 heures 38 et **M. VANNI** suspend la séance. Il fixe la reprise au vendredi 1er juin 2022 à 9 heures 30.

SEANCE DU 1ER JUILLET 2022

La Présidente de l'Assemblée de Corse ouvre la séance à 10 heures. Elle présente ses excuses aux élus pour son absence lors de la séance du 30 juin. Elle précise qu'elle était en déplacement à Bruxelles.

Mme MARCHETTI assure le secrétariat de la réunion.

Le Président du Conseil exécutif de Corse adresse ses félicitations à **M. MARCANGELI** pour son élection à la présidence du groupe parlementaire « Horizons », auxquelles s'associe **la Présidente MAUPERTUIS**.

RAPPORT 187

Raportu n° 187 : Raportu rilativu à pruposte d'adattazione legislative è regulamintatare in quantu à u prugettu di lege nantu à u putere di compra

Rapport n° 187 : Rapport portant propositions d'adaptations législatives et réglementaires relatif au projet de loi sur le pouvoir d'achat

Le Président SIMEONI présente le rapport et indique que **le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse** a émis un avis favorable.

Un problème d'ordre technique empêchant la retransmission des débats survient et la séance est suspendue quelques minutes.

Le Président du Conseil exécutif de Corse poursuit sa présentation.

Mme CAMPANA donne lecture du rapport conjoint de **la commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux** et de **la commission des Compétences Législatives et Réglementaires et pour l'Evolution Statutaire de la Corse**. Un avis favorable a été émis. Les groupes **Un Soffiu Novu, Core In Fronte** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote.

Mme FAGNI rappelle les propos tenus par **le Président SIMEONI** lors de la Conférence Sociale du 23 mai écoulé. Ce dernier avait affirmé la nécessité d'inscrire la politique sociale dans les discussions avec Paris. Il s'agit d'un enjeu majeur et fondamental. La mandature nationaliste a ainsi affiché depuis 2015 sa volonté de traiter la précarité.

M. QUASTANA souligne que la crise est d'ordre structurel. Aussi, il faut faire preuve d'innovation en se comportant comme un Etat et en prenant des initiatives. Cela se traduirait notamment par la mise en place d'une solidarité nationale corse et le contrôle des prix, autant de dispositifs auxquels tous les acteurs doivent être associés.

Nonobstant le manque d'ambition du texte, il précise que le groupe **Core In Fronte** le votera.

M. MARCANGELI remercie le Président du **Conseil exécutif de Corse** et les élus qui l'ont félicité après son élection en qualité de député. Il salue son adversaire du second tour, **M. COLONNA**.

S'agissant du rapport, il qualifie le sujet de la précarité d'éminemment politique. En ce sens, il soutient la démarche consistant à solliciter des adaptations législatives et réglementaires même s'il observe que les précédentes demandes de cette nature n'ont pas été prises en compte par les gouvernements successifs.

Il partage le propos de **M. QUASTANA** qui a qualifié les problèmes économiques et sociaux de l'île de structureaux. Le produit intérieur brut de la Corse est le plus faible des régions métropolitaines. Aussi, le groupe **Un Soffiu Novu** soutiendra le projet de l'exécutif qui participe au règlement des difficultés évoquées. La question sociale faisant l'objet d'un projet de loi appelé à être examiné par l'Assemblée nationale à la fin du mois de juillet, il s'évertuera à convaincre le Gouvernement et la Première ministre du bien-fondé des mesures proposées dans le présent rapport.

Il achève son intervention en indiquant qu'il transmettra à l'issue de cette session, une lettre de démission de son mandat de **Conseiller à l'Assemblée de Corse** au **Président du Conseil exécutif de Corse** et à la **Présidente de l'Assemblée de Corse**.

Il souhaite une pleine réussite à l'exécutif pour la suite de cette mandature.

Il s'ensuit des applaudissements.

La Présidente MAUPERTUIS rend hommage à l'intéressé avec lequel elle a collaboré dans d'excellentes conditions. Elle le remercie tout particulièrement pour l'importante contribution qu'il a apportée à l'élaboration du nouveau règlement intérieur de **l'Assemblée de Corse**.

Mme GIACOMETTI PIREDDA constate que ce débat intervient dans un contexte aggravé. S'agissant de ce rapport, il convenait d'être plus exigeant et elle plaide pour un élargissement du spectre en citant l'introduction d'un statut fiscal et social dérogatoire tel que celui porté sous la précédente législature par **le Président TALAMONI**. A terme, il faut s'acheminer vers un projet national et souverain fondé sur la justice sociale et la responsabilité.

Mme PEDINIELLI mène une réflexion sur un certain nombre de points. Elle évoque le prix élevé du tarif à la pompe alors que la Corse bénéficie d'une fiscalité avantageuse, la procédure de versement de l'Indemnité de Trajet Régionale Corse et la nécessité d'indexer la valeur du point des fonctionnaires sur l'inflation. La prime MACRON présente un réel intérêt et elle déplore l'attitude des syndicats au regard de ce projet. Le groupe **Un Soffiu Novu** est disposé à travailler sur la base de solutions concrètes et appuiera la démarche.

M. BIANCUCCI considère que ces problèmes sont liés à la situation de dépendance de la Corse. Il se félicite de ce que les propositions de l'exécutif aient été validées par **le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse** et par les syndicats. Celles-ci permettront de résoudre une partie des difficultés auxquelles le territoire est confronté. Dans cet esprit, la Conférence Sociale doit avoir un caractère permanent.

La Présidente de l'Assemblée de Corse indique qu'elle a participé avec **le Président SIMEONI** à cette conférence à laquelle était également associé **le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse**. Elle fait mention de la richesse et de la sérénité des débats. Au-delà de la situation décrite par d'autres, il y a des problématiques structurelles auxquelles s'ajoutent des problématiques conjoncturelles. Le rapport reflète le consensus qui s'est dégagé lors de ces échanges. Aussi, il y a lieu de saisir l'opportunité de demander des adaptations au projet de loi sur le pouvoir d'achat. Cela n'est pas un obstacle au règlement de problématiques structurelles et institutionnelles.

Le Président du Conseil exécutif de Corse remercie **M. MARCANGELI** pour le contenu de son intervention et pour ses encouragements. Il partage les propos de **la Présidente MAUPERTUIS**, les questions conjoncturelles et structurelles doivent être articulées aux échanges relatifs aux institutions. Dans l'immédiat, il s'agit d'obtenir des dispositions particulières sur la problématique sociale. De ce point de vue, la collectivité détient un argumentaire solide qui mérite d'être porté par tous les élus. Il convient d'apporter des réponses rapides à des situations d'urgence.

1-1- Vote sur l'urgence

Le rapport ayant été transmis hors délais, **la Présidente de l'Assemblée de Corse** invite les élus à se prononcer sur l'urgence.

Est absente : Mme Charlotte TERRIGHI.

L'urgence est retenue à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 62

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

1-2- Vote sur le rapport

La Présidente MAUPERTUIS met le rapport aux voix.

Est absente : Mme Charlotte TERRIGHI.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

SVILUPPU ECUNOMICU / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

RAPPORT 181

Raportu n° 181 : Ecunumia 2030 : Revisione di u Schema regionale di sviluppu ecunomicu, d'innuvazione e d'internazionalizzazione.

Raportu n° 181 : Ecunumia 2030 : Révision du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

M. VINCIGUERRA présente le rapport et lit l'avis du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse qui a délivré un avis favorable.

Mme CHIARELLI LUZI donne lecture du rapport de **la commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**. Cette dernière a émis un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Core In Fronte** était absent.

La commission des Finances et de la Fiscalité a donné un avis favorable.

M. PANZANI insiste sur l'intérêt et l'importance de ce document. La méthode retenue par **l'Agence de Développement Economique de la Corse** a été fructueuse et pratique avec l'implication de tous les acteurs. Les axes prioritaires ont été définis. Les débats qui ont précédé ont été marqués par une volonté et une implication de toutes et de tous. Il cite la détermination pour parvenir à territorialiser les politiques publiques, réduire les fractures entre le rural et l'urbain, l'urbain et le péri-urbain. Dans un monde globalisé, l'espoir de réussir des projets locaux demeure. Aussi, le groupe **Fà Populu Inseme** accompagnera ce rapport.

M. QUASTANA aborde la problématique de la phase opérationnelle. Il est notamment indispensable de disposer de l'ingénierie correspondante. Il s'inquiète du caractère pléthorique du COPIL.

Mme COGNETTI-TURCHINI estime qu'il s'agit d'un outil de pilotage en mesure d'impulser le développement économique et le groupe **Un Soffiu Novu** votera en faveur de ce rapport. Les EPCI s'intégreront à ce projet. Elle souhaite que le schéma permette de sédentariser la population dans le rural.

M. ANGELINI ne perçoit pas de changement de paradigme depuis le précédent schéma établi en 2016 et dont il serait pertinent de procéder à l'évaluation.

Il développe ensuite trois points :

- sur l'architecture des compétences économiques duquel il ressort qu'il s'agit d'une prérogative de l'Etat exercée par **la Collectivité de Corse** ;
- sur les territoires qui ne disposent pas tous de l'ingénierie nécessaire ;
- sur les chambres consulaires.

Sur le foncier économique, il observe que les entreprises rencontrent des difficultés pour s'établir. Une actualisation des mesures est indispensable. Concernant l'intelligence économique, une rationalisation des mesures est nécessaire. S'agissant du social, des réponses doivent être apportées dans les meilleurs délais.

En conclusion, il note que le document laisse apparaître une réelle volonté d'actualisation et il préconise une étude approfondie sur la mobilisation de l'épargne.

M. VINCIGUERRA insiste sur un point essentiel : l'ingénierie. Dans cette perspective, il y a lieu de mobiliser **la Collectivité de Corse**, les agences et offices, les organismes consulaires, le transfert de ces établissements constituant une opportunité. Au niveau des territoires, la mobilisation est également essentielle pour éviter les ruptures et établir de la cohérence.

Il suggère que les prochaines discussions portent sur les thématiques suivantes : mise à jour des retards laissés par l'Etat, transfert de compétences et traitement de la partie législative et fiscale.

Par ailleurs, une réforme est à réaliser sur les aides sociales.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

Est absente : Mme Charlotte TERRIGHI.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean- Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin

MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI et Julia TIBERI.

**POUR : 54
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 8**

La Présidente MAUPERTUIS présente aux élus Mme Lesia SARGENTINI qui occupera le poste de **directrice de cabinet** à la présidence de l'Assemblée.

Elle rend également hommage à Mme Marie-Jeanne PANGRANI, **secrétaire générale adjointe de l'Assemblée de Corse**, qui fait valoir ses droits à la retraite. L'institution doit énormément à cette fonctionnaire discrète et très investie dans l'accomplissement des missions qui lui sont dévolues. Elle a intégré la collectivité en 1983 et a été affectée au service de M. PIANELLI en charge de l'administration de **l'Assemblée de Corse**. Elle a servi avec loyauté tous les présidents de cette assemblée.

La Présidente de l'Assemblée décline les différents postes occupés par l'intéressée : le suivi des commissions organiques puis celui des sessions de **l'Assemblée de Corse** et des réunions de son bureau, l'exécutif n'était pas distinct du délibérant à cette époque. Après la réforme de 1992, elle précise que Mme PANGRANI a pris en charge la gestion de **la Commission Permanente** et assuré les relations avec l'exécutif et le contrôle de légalité. Ainsi et eu égard à ses aptitudes professionnelles ainsi qu'à ses qualités humaines, les secrétaires généraux successifs lui ont confiée une responsabilité implicite d'adjointe. C'est ainsi qu'elle a été nommée ensuite **directrice de la séance** puis **secrétaire générale adjointe de l'Assemblée de Corse**.

Elle souligne combien cette agente est appréciée et estimée par ses collègues pour son altruisme, sa disponibilité, sa gentillesse et sa capacité de travail qui lui a valu le surnom de "la fourmi".

Elle lui renouvelle ses plus vifs remerciements et indique qu'une petite manifestation aura lieu prochainement à la villa PIETRI en présence des agents du **secrétariat général de l'Assemblée de Corse** et du **Président SIMEONI**.

Au terme de cet hommage, la salle applaudit debout pendant de longues minutes.

Mme PANGRANI remercie.

La Présidente de l'Assemblée de Corse indique qu'elle procèdera à l'installation de **la commission de Déontologie** à 14 heures 00. Elle suspend la séance à 13 heures 00.

La reprise intervient à 15 heures 45.

La Présidente MAUPERTUIS rapporte qu'elle a procédé à l'installation de **la commission de Déontologie** dont la présidence est assurée par **Maître ROMANI**. Elle est composée de **Mmes Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Véronique PIETRI, Julia TIBERI** et **M. Jean-Martin MONDOLONI**.

Elle ajoute que cet organe s'attèlera à la rédaction d'un code qui sera publié avant la fin de la présente année. Au-delà du caractère juridique de ce document, il constituera aussi un code de conduite éthique et morale.

Elle fait un point sur l'ordre du jour.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORT 182

Raportu n° 182 : Rapport d'activité de la Collectivité de Corse pour l'année 2021.

Rapport n° 182 : Raportu d'attività di a Cullettività di Corsica pè u 2021.

Le Président du Conseil exécutif de Corse procède à la présentation du rapport. Il s'agit de la déclinaison littéraire du compte administratif. Il précise qu'il a fait l'objet d'un avis du **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse**. Ce dernier, au terme de son examen, a préconisé que soit établie chaque année sur sa base une grande cause territoriale.

L'Assemblée de Corse prend acte du rapport d'activité de la **Collectivité de Corse**.

RAPPORT 172

Raportu n° 172 : Raportu d'infurmazione di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica : Seguitu di l'atti di l'istanze di a Cullettività di Corsica annata 2021.

Rapport n° 172 : Rapport d'information du Président du Conseil exécutif de Corse : Suivi des actes des instances de la Collectivité de Corse année 2021.

Le Président SIMEONI présente le rapport.

A l'issue, **l'Assemblée de Corse** prend acte de ce rapport d'information.

FURESTE / FORETS

RAPPORT 180

Raportu n° 180 : Sperimentazione di u trattamentu di spazii di cuntattu trà i lochi abitati è u mezu naturale nantu à u territoriu di Fium'Orbu-Castellu in un scopu di privenzione di u risicu d'incendiu

Rapport n° 180 : Expérimentation du traitement des interfaces entre zones d'habitat et milieu naturel sur le territoire de Fium'Orbu-Castellu dans un objectif de prévention du risque incendie.

MM. LUCIANI et LE MAO, conseillers communautaires du Fium'Orbu Castellu, ne participeront ni au débat ni au vote concernant ce rapport.

La présentation du rapport est effectuée par **le Président du Conseil exécutif de Corse**.

Mme PIETRI attire l'attention des élus et de l'exécutif sur l'entretien des pare-feux et exprime son souhait d'étendre ce dispositif à d'autres territoires même si cela relève d'une volonté affirmée des communes et des EPCI.

Mme PIERI estime que ce principe est innovant. La communauté de communes du Fium'Orbu Castellu souhaite la mise en place d'interface.

M. CAITUCOLI souligne qu'il s'agit du premier dossier porté par la **Chambre des Territoires**. Ce projet est capital pour assurer la protection des villages. Il suggère de réactiver la commission d'aménagement foncier et de créer une brigade spéciale pastoralisme.

Mme SANTUCCI partage les positions des intervenants précédents et considère que cette démarche expérimentale suscite beaucoup d'espoir.

Mme COGNETTI-TURCHINI évoque les difficultés que les intercommunalités rencontrent pour élaborer des pistes DFCI.

M. VANNI considère qu'il s'agit d'un exemple à suivre. L'entretien des territoires est essentiel pour préserver l'environnement, la lutte intervient à la marge.

La Présidente de l'Assemblée de Corse fait état du rôle majeur de l'université de Corse dans ce domaine et notamment celui de l'équipe feu qui a acquis une reconnaissance internationale.

Le Président du Conseil exécutif de Corse dit que tous les services sont mobilisés pour la saison estivale et qu'il est indispensable d'établir les bases d'une véritable stratégie foncière.

La Présidente MAUPERTUIS indique que la **commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** a émis un avis favorable sur ce document. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote et les groupes **Avanzemu** et **Core In Fronte** étaient absents.

Elle met aux voix le rapport.

Sont absents : Mmes et MM. Saveriu LUCIANI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Ghjuvan'Santu LE MAO et Charlotte TERRIGHI.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 59
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT 177

Raportu n^u 177 : Modifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 177 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse.

Le Président du Conseil exécutif de Corse présente le rapport et l'amendement.

La rédaction du rapport est modifiée comme suit :

- Page 3, 2.2 : Suppression de la mention poids lourd, lire : 1 poste de mécanicien basé à Tragone.
- Page 4, lire : Ainsi, le poste de mécanicien basé à Aiacciu - Caldaniccia est modifié et l'implantation géographique retenue est Santa Lucia di Portivechju.

La rédaction de la délibération est ainsi modifiée comme suit :

- Page 3, article 3, lire : La modification de l'implantation du poste de mécanicien à Santa Lucia di Portivechju.

Le reste sans changement.

La commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport.

Mme PEDINIELLI constate que les logiciels assurent le suivi des postes. Elle observe que cent postes ont été supprimés et qu'ils n'ont pas été remplacés. Cependant, la collectivité a recours à des personnels temporaires qui deviennent ensuite des agents permanents.

Le Président SIMEONI apporte des éléments de réponse à l'intéressée.

1-1- Vote de l'amendement

La Présidente MAUPERTUIS met aux voix l'amendement.

Sont absentes : Mmes Josepha GIACOMETTI PIREDDA et Charlotte TERRIGHI.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean- Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine

COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI et Julia TIBERI.

**POUR : 54
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 7**

1-2- Vote du rapport amendé

Le rapport ainsi amendé est soumis aux suffrages des élus.

Sont absentes : Mmes Josepha GIACOMETTI PIREDDA et Charlotte TERRIGHI.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles

GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA et Julia TIBERI.

**POUR : 48
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 13**

MUZIONE / MOTIONS

La Présidente de l'Assemblée de Corse invite à présent les élus à examiner les motions retenues par **la Commission Permanente** (cf. annexes). Elle demande à **Mme NIVAGGIONI** d'assurer provisoirement la présidence de la séance.

1- Motion n° 2022/E3/012 déposée par Mme ARRIGHI et M. VANNI au nom du groupe Fà Populu Inseme intitulée "Utilisation du gazole non routier (GNR) pour les véhicules de surveillance et de lutte contre les feux de forêts des services d'incendie et de secours de Corse"

M. VANNI présente la motion.

Le Conseil exécutif de Corse a émis un avis favorable.

Mme NIVAGGIONI met la motion aux voix.

Sont absentes : Mmes Josepha GIACOMETTI PIREDDA et Charlotte TERRIGHI.

La motion est adoptée à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 61
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

Mme NIVAGGIONI cède sa place à la Présidente de l'Assemblée de Corse.

2- Motion n° 2022/E3/013 déposée par le groupe Fà Populu Inseme intitulée "Demande de dérogation d'une contractualisation anticipée des classes d'enseignement immersif de scola corsa et Biguglia"

Mme NIVAGGIONI présente ce texte qui est soutenu par l'ensemble des groupes.

Le Président du Conseil exécutif de Corse émet un avis favorable.

La motion est mise aux voix par la **Présidente MAUPERTUIS**.

Sont absentes : Mmes Josepha GIACOMETTI PIREDDA et Charlotte TERRIGHI.

La motion est adoptée à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 61

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

3- Motion n° 2022/E3/014 déposée par la Présidente de l'Assemblée de Corse intitulée "Imprescriptibilité du droit à l'avortement"

La Présidente MAUPERTUIS présente la motion.

Elle est soutenue par **Mme FAGNI** qui cite Simone de BEAUVOIR.

Le Président SIMEONI délivre un avis favorable.

La motion est mise aux voix.

Sont absentes : Mmes Josepha GIACOMETTI PIREDDA et Charlotte TERRIGHI.

Elle est adoptée à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 61

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

La Présidente de l'Assemblée de Corse informe les élus que des rassemblements organisés par la Ligue de Droits de l'Homme sont prévus à Ajacciu, Bastia et Porti Vecchju.

4- Motion n° 2022/E3/015 déposée par le groupe Avanzemu intitulée "soutien à RCFM"

M. LUCIANI présente le texte et rappelle que les autres groupes de l'Assemblée de Corse s'y sont associés.

M. MONDOLONI souligne que cette radio est un outil de communication singulier et qu'il est un objet de cohésion sociale.

M. BIANCUCCI dit qu'elle a été un outil de résistance tout comme Alta Frequenza, Radio Corse Internationale et des radios locales.

Le Président SIMEONI donne un avis favorable.

Le texte est mis aux voix.

Sont absentes : Mmes Josepha GIACOMETTI PIREDDA et Charlotte TERRIGHI.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 61
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

L'hémicycle applaudit à nouveau chaleureusement **Marie-Jeanne PANGRANI**.

Mme PANGRANI consent à faire un effort pour prendre la parole. Elle n'a pas été capable de le faire ce matin à cause de la forte émotion qu'elle a éprouvée. Elle remercie les élus et les agents et souhaite à toutes et à tous une bonne continuation et une longue vie à l'institution.

Il est 17 heures 34 et **la Présidente de l'Assemblée de Corse** lève la séance.

Fait à Ajaccio, le 28 juillet 2022

La Présidente de l'Assemblée de Corse

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ANNEXES

TERZA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022
30 DI GHJUNGHJU È 1^{ma} DI LUGLIU DI U 2022

3EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
30 JUIN ET 1^{ER} JUILLET 2022

ORDINE DI U GHJORNU
ORDRE DU JOUR

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

Raportu n° 186 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 2 è 3 di ghjunghju di u 2022.

Rapport n° 186 : Approbation du procès-verbal de la séance de l'Assemblée de Corse des 2 et 3 juin 2022.

Raportu n° 183 : Rinnuvata di a Cummissione Permanente.

Rapport n° 183 : Renouvellement de la Commission Permanente.

Raportu n° 184 : Rinnuvata di l'elezzione di i Vici presidenti di l'Assemblea di Corsica.

Rapport n° 184 : Renouvellement de l'élection des Vice-présidents de l'Assemblée de Corse.

SALUTE È SUCIALE / SANTE ET SOCIAL

Raportu n° 167 : Cunvinzioni pà a presa in carica da a Cullittività di Corsica di i donni gravidi o di i mammi soli cun fiddoli sottu à trè anni allughjati in Centru d'Alloghju è di Riinsirzioni Suciali à titulu di l'aiutu suciali à a zitiddina.

Rapport n° 167 : Convention pour la prise en charge par la Collectivité de Corse des femmes enceintes ou des mères isolées avec leurs enfants de moins de trois ans hébergés en Centre d'hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) au titre de l'aide sociale à l'enfance.

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

Raportu n° 174 : L'immersione una strategia à prò di l'amparera è a pratica di a lingua corsa

Rapport n° 174 : L'immersion, une stratégie au service de l'apprentissage et la pratique de la langue corse.

CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

Raportu n° 165 : Sustegnu à a creazione artistica è culturale « A chjama di l'arti » - Chjama à prugetti 2022 « Leghje è cumedie ».

Rapport n° 165 : Soutien à la création artistique et culturelle « A Chjama di l'arti » - Appel à projets 2022 « Leghje è cumedie ».

JEUDI (après-midi) 15h 00

BUGETTU-FINANZE-FISCALITÀ / BUDGET-FINANCES-FISCALITÉ

Raportu n° 168 : Contu di gestione 2021 di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 168 : Compte de gestion 2021 de la Collectivité de Corse.

Raportu n° 169 : Contu di gestione 2021 di u laboratoriu di u Pumonti.

Rapport n° 169 : Compte de gestion 2021 du Laboratoire du Pumonte.

Raportu n° 170 : Contu di gestione 2021 di u laboratoriu di u Cismonte.

Rapport n° 170 : Compte de gestion 2021 du Laboratoire du Cismonte.

Raportu n° 175 : Contu amministrativu di a Cullittività di Corsica par l'annu 2021.

Rapport n° 175 : Compte administratif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021.

Raportu n° 178 : Contu amministrativu 2021 di u laboratoriu d'analisi di u Cismonte.

Rapport n° 178 : Compte administratif 2021 du laboratoire d'analyses du Cismonte.

Raportu n° 179 : Contu amministrativu 2021 di u laboratoriu d'analisi di u Pumonti.

Rapport n° 179 : Compte administratif 2021 du laboratoire d'analyses du Pumonti.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GENERALE

Raportu n° 182 : Rapport d'activité de la Collectivité de Corse pour l'année 2021.

Rapport n° 182 : Raportu d'attività di a Cullettività di Corsica pè u 2021.

Raportu n° 172 : Raportu d'infurmazione di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica : Seguitu di l'atti di l'istanze di a Cullettività di Corsica annata 2021.

Rapport n° 172 : Rapport d'information du Président du Conseil exécutif de Corse : Suivi des actes des instances de la Collectivité de Corse année 2021.

INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Raportu n° 166 : Rettifica di u prugramma d'accunziamentu è d'accessibilità di e gare è di l'arrete di u trenu periurbanu di Bastia.

Rapport n° 166 : Rectification du programme d'aménagement et mise en accessibilité des gares et haltes du périurbain ferroviaire bastiais.

Raportu n° 176 : Deliberazione pè a scelta di gestione di i Camini di Ferru di a Corsica à u termine di a delegazione di serviziu publicu attuale.

Rapport n° 176 : Délibération pour le choix de gestion des Chemins de Fer de la Corse à l'issue de l'actuelle délégation de service public.

Raportu n° 173 : Serviziu di trasportu pè u paese di u Ghjirulatu - Acquistu di u batellu San Ghjaseppu.

Rapport n° 173 : Desserte du hameau de Ghjirulatu - Acquisition du bateau San Ghjaseppu.

VENDREDI 1^{er} JUILLET (matin)

Raportu n^u 187 : Raportu relativu à pruposte d'adattazione legislative è regulamintatare in quantu à u prugettu di lege nantu à u putere di compra

Rapport n^o 187 : Rapport portant propositions d'adaptations législatives et réglementaires relatif au projet de loi sur le pouvoir d'achat

SVILUPPU ECUNOMICU / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Raportu n^u 181 : Ecunomia 2030 : Revisione di u Schema regionale di sviluppu ecunomicu, d'innuvazione e d'internaziunalizzazione.

Raportu n^u 181 : Ecunomia 2030 : Révision du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

VENDREDI (après-midi)

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n^u 177 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica.

Rapport n^o 177 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse.

FURESTE / FORETS

Raportu n^u 180 : Sperimentazione di u trattamentu di spazii di cuntattu trà i lochi abitati è u mezu naturale nantu à u territoriu di Fium'Orbu-Castellu in un scopu di privenzione di u risicu d'incendiu

Rapport n^o 180 : Expérimentation du traitement des interfaces entre zones d'habitat et milieu naturel sur le territoire de Fium'Orbu-Castellu dans un objectif de prévention du risque incendie.

MUZIONE / MOTIONS



Secretariatu Generale di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

Secrétariat Général du Conseil Exécutif de Corse

**RACOLTA DI E DUMANDE A BOCCA
RECUEIL DES QUESTIONS ORALES**

**SESSIONE DI U 30 DI GHJUGNU E PRIMU DI
LUGLIU DI 2022
SESSION DES 30 JUIN ET PREMIER JUILLET
2022**

N° 2022/E3/40

**Question orale déposée par Jean-Baptiste ARENA
au nom du groupe « Core In Fronte »**

**OBJET : Demande d'une session spéciale de l'Assemblée de Corse sur la
dérive mafieuse.**

Un responsable d'entreprise du secteur Bâtiment et Travaux Public a été assassiné il y a quelques jours.

De nouveau la Corse est endeuillée par un meurtre. Avec son cortège de fatalisme, de renonciation et de manque de condamnations.

Cet assassinat, comme tant d'autres, pose la lancinante question de l'état réel et profond de la société corse. Il interpelle quant à la place et au rôle, en Corse, de ce que l'on nomme traditionnellement, avec euphémisme, "le milieu".

Ce même "milieu" qui s'est développé à l'ombre du combat que se menaient les services de police et de justice française contre le Mouvement National. Ce même "milieu" dont quelques-uns des membres se sont avérés être, et sont toujours, des tueurs patentés du système en place : pour être plus clair, des nouvelles barbouzes de l'État français.

Sa dimension organisationnelle, financière, sociale et économique marque son évolution vers un nouveau système de type mafieux. Sa capacité à pénétrer et infiltrer les institutions et formations politiques, si l'on n'y prend pas garde, consacrerait également une défaite de nos luttes pour les droits du Peuple Corse, ses aspirations à la liberté, à la justice et à la souveraineté.

En septembre 2019, consécutivement à l'assassinat politico-mafieux de Massimu Susini, jeune patriote et militant de Core In Fronte, des centaines de personnes réunies à l'Università di Corti avaient appelé à rejeter ce que pour notre part nous avons toujours dénoncé : les groupes mafieux qui se permettent de tuer et faire la loi.

Comme à l'accoutumée, particulièrement lorsqu'il s'agit de patriotes, la police et la justice françaises se montrent inefficaces. Et pour cause...

De son côté, l'Exécutif de la Collectivité de Corse avait, dès 2019, affiché son intention d'organiser une session spéciale consacrée à ce cruel problème. À ce jour, malgré une commande d'un rapport de la JIRS (Juridiction InterRégionale Spécialisée) sur la potentielle existence d'un système mafieux en Corse, aucune initiative n'est concrètement intervenue pour confirmer un engagement clair contre ce danger qui s'attaque aux racines mêmes de nos valeurs culturelles, sociales et humaines.

Parce que nous refusons la démission, la lâcheté comme la complaisance ;

Parce que nous en avons payé le prix fort par les assassinats et les tentatives d'assassinats de nos militants ;

Parce que notre vision des intérêts collectifs du Peuple Corse ne saurait être détournée et confisquée par quelques-uns, nous vous posons les questions suivantes :

Quand comptez-vous organiser une session spéciale sur le système mafieux en Corse ?

Quelles nouvelles mesures et initiatives entendez-vous prendre sur ce sujet eu égard à vos compétences ?

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 30 DI GHJUGNU E PRIMU DI
LUGLIU DI 2022

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 30 JUIN ET PREMIER JUILLET
2022

2022 / E3/040

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A LA QUESTION
DEPOSEE PAR MONSIEUR JEAN-BAPTISTE ARENA AU NOM DU GROUPE CORE IN
FRONTE**

**Objet : Demande d'une session spéciale de l'Assemblée de Corse sur la dérive
mafieuse**

A ringraziavvi per a vostra quistione,

Celle-ci intervient quelques jours après un assassinat particulièrement frappant dans la ville de Pruprà, et mes premiers mots seront pour saluer la mémoire de la victime, Jean-Christophe Mocchi, et avoir une pensée pour sa famille et ses proches ; même si, au moment où nous parlons, j'ignore tout des mobiles et des auteurs de cet assassinat.

Nous ne pouvons pas savoir s'il est relié directement ou indirectement à la problématique de la dérive mafieuse que vous évoquez, mais il n'empêche qu'un assassinat est toujours un évènement traumatisant pour les familles, mais également pour la société corse qui malheureusement n'en a connu que trop et par dizaines et même centaines lors des dernières décennies.

Ceci étant posé, je vais répondre très directement à votre question, et je vais le faire non seulement au nom du Conseil exécutif mais également au nom de l'ensemble des présidents de groupe puisque nous avons tenu hier à nous réunir pour que la réponse apportée à cette question qui relaie

des interrogations de la société corse, mais également de deux collectifs qui se sont constitués pour dénoncer les dérives mafieuses.

Cette question mérite une réponse claire, mais aussi, comme vous l'avez souligné dans votre question, une question qui ne soit pas portée par quelques-uns, mais par l'ensemble de notre institution et par l'ensemble de la société corse.

Je crois que j'ai toujours été clair dans mes mots et dans mes actes, pour dénoncer toutes les formes de dérives, de pressions, tous les risques potentiels de dérive mafieuse sur la société corse. Je sais que cet engagement qui est le mien est partagé par beaucoup, par l'immense majorité des Corses auxquels je ne doute pas que nous réussirons à apporter des réponses fortes, et que nous apporterons ensemble.

Il y aura donc, oui, une session spéciale de l'Assemblée de Corse consacrée à cette question ; nous nous y étions engagés à mon initiative au lendemain de l'assassinat de Massimu Susini en septembre 2019.

Le travail de préparation de cette session avait été mené pendant plusieurs mois, il a notamment débouché sur de multiples auditions qui ont été menées par la conférence des présidents lors de la mandature précédente ; des auditions qui ont conduit à entendre un certain nombre d'élus, d'anciens élus, les représentants des associations des maires, les représentants du collectif « Massimu Susini », les représentants du collectif « A maffia nò, a vita iè ! », les représentants des associations de défense de l'environnement, la Ligue des Droits de l'Homme, les représentants des Chambres d'agriculture, les instances consultatives de la CdC.

L'ensemble de ces procès-verbaux d'auditions on fait l'objet de restitution complète, que je vous invite à lire, ou à relire car ils constituent déjà une somme importante qui viendra nourrir les débats que nous aurons.

Le deuxième élément marquant de cette série d'auditions avait été constitué par le refus explicite de l'Etat et de ses représentants, de participer aux cycles d'auditions initié par la conférence des présidents.

Je rappelle que nous avons eu des réponses négatives du Préfet Robine, du Procureur général près la Cour d'appel de Bastia, du premier Président de la Cour d'appel de Bastia, du Général Guy Mouchet commandant de région, commandant du groupement de gendarmerie de Corse, du Directeur régional de la police judiciaire et enfin, de la Directrice départementale de la sécurité publique. Autrement dit, les organes de l'Etat.

Qu'il s'agisse des organes administratifs, des organes judiciaires, ou des organes policiers, ils avaient, manifestement, et d'un commun accord, refusé de participer aux cycles d'auditions et à la réflexion menée par l'Assemblée de Corse. Il nous appartiendra ensemble, et c'était un des objets de la réunion d'hier, de décider si la session se tiendra malgré cette carence avérée et assumée de l'Etat, qui exerce pourtant un certain nombre de pouvoirs régaliens qui ont directement à voir avec la lutte contre la criminalité organisée et les dérives mafieuses. Il nous appartiendra donc de décider si nous sollicitons à nouveau l'Etat, certain de ses représentants et organes, ou si nous décidons de rester en l'état de ce refus de participer aux travaux de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif.

Ces auditions ont donc été menées, il est évident que nous aurions préféré que cette session puisse se tenir avant, un certain nombre d'éléments de conjoncture l'ont empêché, notamment la crise

Covid, la période électorale, une session envisagée lors du premier trimestre 2022, malheureusement, là encore, empêchée par l'assassinat d'Yvan Colonna et les événements qui s'en sont suivis.

Cette succession d'éléments extérieurs ne vaut pas excuse absolutoire, elle impose aujourd'hui, et nous en sommes d'accord à l'unanimité, que cette session se tienne et je voudrais dire, puisque nous avons été à nouveau interpellé publiquement ce matin par le collectif « Massimu Susini » qui s'interroge notamment dans un tract qui a été distribué sur les raisons qui ont conduit à ce que cette session ne soit pas organisée, je leur dis très directement que les raisons ne sont pas autres que celles que je viens d'évoquer.

En ce qui me concerne, j'ai pris l'initiative de proposer cette session spéciale et je reste fermement attaché à ce qu'elle puisse se tenir dans les meilleures conditions.

Me tournant alors vers vous, vers les participantes et participants à la conférence des présidents d'hier, et parlant donc en notre nom commun, je dis donc :

1. Que cette session doit se tenir,
2. Que nous la souhaitons,
3. Que nous la souhaitons dans les délais les plus brefs, c'est-à-dire cet automne, septembre, probablement octobre, dès lors que nous en déciderions, cela a été le souhait d'un certain nombre de présidents de groupes hier, de compléter les auditions qui ont eu lieu par un certain nombre d'auditions nouvelles, ou d'auditions réactualisées en fonction des événements qui se sont succédés depuis un certain nombre de mois.
4. Nous souhaitons la préparer dans les meilleures conditions, c'est une volonté unanime, partagée par le Conseil exécutif de Corse et l'Assemblée de Corse. Nous ne voulons pas que cette session soit uniquement l'occasion de parler, même si les mots sont importants parce qu'ils sont le premier rempart contre les pressions, les violences, et les dérives. Mais les mots, particulièrement en Corse n'ont pas de sens, ni de portée si ils ne sont pas prolongés par des actes et des comportements individuels et collectifs.

Nous souhaitons donc que cette session soit l'occasion de prendre des positions claires, qu'elle débouche sur des décisions opérationnelles, notamment en ce qui concerne les compétences qui relèvent de la Collectivité de Corse.

Je vais le redire aujourd'hui, il y a, sans que cette énumération ne soit exhaustive, trois sources potentielles de profit illicite pour la criminalité organisée, et donc, trois sources de profit qui peuvent être le terreau d'une dérive mafieuse ou pré-mafieuse :

- La première source est constituée par les marchés publics et les situations dans lesquelles il y a des intérêts financiers importants, des logiques de concentration et une absence de visibilité pour la puissance publique,
- La deuxième source de profit est la spéculation immobilière, dans toutes ses dimensions,
- Enfin la troisième est le trafic de stupéfiants ayant pris en Corse, notamment ces dernières années, une dimension sans précédent.

Dans ces trois domaines, la Collectivité de Corse n'a pas tous les pouvoirs mais elle dispose d'un certain nombre de leviers :

- Ceux que confèrent la parole libre, la parole citoyenne, la parole d'élus qui, de façon non ostentatoire mais avec détermination, doivent, dans chacun de leurs gestes, et chacune de leurs décisions, incarner le respect de l'éthique et la défense de l'intérêt général. Ce n'est pas une leçon que je donne aux autres ! C'est une règle que je m'impose à moi-même et que nous avons vocation à nous imposer toutes et tous, et je ne doute pas que nous en ayons la volonté,

- Les décisions. Je souhaite, qu'au cours de la session soient prises des décisions que nous aurons préparées et travaillées ensemble, relatives à la lutte contre la corruption, à la distance de sécurité juridique dans toutes les procédures et notamment dans les marchés publics ; s'agissant de la spéculation immobilière, nous avons déjà envoyé un certain nombre de signaux, je pense notamment à la volonté de faire que la puissance publique, et notamment la puissance publique corse reprenne pied dans l'île de Cavallu. Ces actes ne sont pas que symboliques, ils sont également politiques et juridiques et nous devons inclure dans le périmètre de discussion avec l'Etat l'ensemble des mécanismes qui permettront de lutter contre les sources de profits illicites, l'absence de transparence dans un certain nombre de secteurs stratégiques et contre les mécanismes de la spéculation immobilière.

La drogue est un problème qui nous préoccupe à toutes et tous, elle nous préoccupe en tant que citoyens, mais aussi en tant que parents, mais également la jeunesse, l'Assemblea di a Ghjuventù s'est saisie de cette problématique.

Nous n'avons pas vocation à nous substituer à la police et à la justice dans la lutte contre les trafiquants de stupéfiants ; mais nous pouvons penser une société qui renvoie vers la marge, celles et ceux qui directement ou indirectement profitent de ces logiques mortifères.

Nous pouvons au plan culturel, produire une société qui génère du sens, de la solidarité, qui construit des modèles économiques qui renvoient à la marge celles et ceux qui profitent des logiques spéculatives, de la captation de l'argent public ou du trafic de stupéfiants.

Je veux citer un instant encore Leoluca Orlando que j'avais eu la chance de rencontrer lors d'un voyage à Palerme et qui disait que « sans un travail partagé entre l'Etat, dans l'exercice de ses compétences régaliennes, et la société concernée par les dérives maffieuses - société sicilienne pour Leoluca Orlando, société corse pour nous - il ne pouvait pas y avoir de victoire durable contre la mafia ».

La mafia n'est pas qu'un système économique, elle est aussi le produit culturel d'une société, et donc, nous devons produire une culture de la citoyenneté, de la démocratie et de l'espoir que nous avons vocation à incarner.

Donc, ce travail de fond relève de l'éducation, de la formation, et de la politique au plan général.

Voilà donc les pistes de travail que nous avons évoquées ensemble hier, au nom du Conseil exécutif, au nom des différents groupes, au nom de la Présidente de l'Assemblée de Corse, absente aujourd'hui et avec l'autorisation explicite de celles et ceux qui ont participé hier ; ce que je viens de dire reflète globalement notre volonté commune et que nous souhaitons nous donner les moyens que cette volonté commune se traduise dans les semaines à venir par des actes forts.

Enfin, il ne peut pas y avoir de démocratie réelle, d'autonomie qui permette à la société corse de prospérer si nous continuons à vivre directement ou indirectement sous le joug de groupes organisés qui disposent – c'est la définition qu'en donnent les sociologues et juristes italiens de groupes organisés au confluent de l'économie, de la politique et disposant d'une réserve de violence – définition d'un groupe mafieux.

De façon naturelle, cette question, fondamentalement politique a vocation à inclure dans notre champ de réflexion et dans le champ des discussions que nous allons avoir dans les semaines, voire les mois à venir, pour construire ensemble un chemin pour ce pays et pour ce peuple, qui soit celui réellement au-delà des mots, et quelques fois des slogans, de l'émancipation, de l'espoir et de la vie.

Je vous remercie,

N° 2022/E3/45

**Question orale déposée par Romain COLONNA
au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

OBJET : Fréquence importante des bateaux de croisière.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Un phénomène relativement nouveau et en grande partie concentré sur la ville d'Aiacciu vient interpeller aussi bien les citoyens que les médias, des partis politiques, des associations et les élus que nous sommes : celui de la fréquentation des ports corses par les bateaux de croisière. En effet, ceux-ci semblent toujours plus nombreux, toujours plus imposants, de véritables mastodontes des mers dépassant de par leur taille des quartiers entiers des villes qui les accueillent.

Il ne s'agit pas pour nous – que l'on ne nous fasse pas de faux procès – d'opposer caricaturalement « développement économique » d'un côté et « protection de la nature » de l'autre. Un équilibre doit être trouvé. Cependant, force est de constater que la seule ville d'Aiacciu accueille pour cette année pas moins de 227 escales, chiffre record qui donne le tournis aux habitants. Ce sont près de 600 000 croisiéristes attendus. Nous sommes, semble-t-il, dans ce que d'aucuns qualifieraient aisément de tourisme « de masse », d'autant plus ici dans la mesure où il est concentré sur un petit territoire.

Sans nier de possibles retombées économiques pour certains commerçants, les dangers liés à ce type de tourisme croisiériste sont connus partout dans le monde, tant d'un point de vue environnemental qu'en termes d'acceptabilité sociale puisque les nuisances sont nombreuses.

Dans ces conditions, le seul argument économique ne peut être retenu pour soutenir sans limite ce type d'exploitation.

L'exaspération liée à ce tourisme ne concerne pas que la Corse. Par exemple, il y a quelques jours, l'accès au port de Marseille pour un paquebot de croisière était bloqué par un collectif d'associations. Ailleurs, depuis près d'un an, l'emblématique Venise a interdit à ces géants des mers de traverser sa lagune tant la détérioration de l'écosystème est importante et la menace pesante.

Un récent article paru dans le Corse-Matin au sujet des nombreuses croisières à Aiacciu, se faisait l'écho d'une « braderie consistant à sacrifier l'âme de l'Aiacciu bellu ».

Un autre phénomène vient s'ajouter au reste semble-t-il : le temps à quai de ces géants des mers. En effet, certains d'entre eux restent au port tout au long de la journée et jusqu'à tard dans la soirée. Outre la pollution visuelle, puisque plus aucune vue n'est autorisée sur le golfe d'Aiacciu, outre les impacts sur l'écosystème marin et sur l'organisation sociale liée à la vie collective, nous sommes également très préoccupés par la pollution atmosphérique d'une telle activité. C'est une pollution supplémentaire avec des cheminées recrachant des fumées toxiques toute la journée et tout au long de la soirée. La santé des Corses et de nos enfants n'a pas de prix.

M. le Président du Conseil exécutif, afin d'aborder sereinement cette problématique, nous voudrions vous demander quelles initiatives pourraient être envisagées, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, pour réguler ce phénomène sur notre île.

Je vous remercie.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 30 DI GHJUGNU E PRIMU DI
LUGLIU DI 2022

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 30 JUIN ET PREMIER JUILLET
2022

2022 / E3/045

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A LA QUESTION
DEPOSEE PAR MONSIEUR ROMAIN COLONNA AU NOM DU GROUPE FA POPULU
INSEME**

Objet : Fréquence importante des bateaux de croisière

Monsieur le Conseiller,

Merci pour votre question ; je précise que je ne répondrai pas dans des termes techniques, termes qui intéressent à la fois l'Agence du tourisme, l'Office de l'environnement, s'agissant notamment les pollutions marines ou aériennes, mais également l'Agence de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, et de l'énergie notamment en ce qui concerne l'installation, soit de moteurs, soit de recharges dans les ports, à base d'énergie renouvelable.

Je ferai donc une réponse politique globale, d'abord, première remarque, pour constater que votre question est le reflet d'interrogations et de contestations qui sont nombreuses ; il y a eu une campagne électorale - vous-même étiez candidat - mais les autres candidats et candidates de la première circonscription d'Aiacciu ont été souvent interpellés.

Première circonscription d'Aiacciu, parce qu'effectivement – et vous l'avez rappelé - sur les 473 escales de croisière qu'accueillerait la Corse en 2022, 227 concernent le port d'Aiacciu, c'est donc un phénomène qui est fortement marqué sur la première ville de Corse.

Deuxième remarque, et vous l'avez rappelé dans votre question : il y a aujourd'hui, dans l'ensemble du pourtour méditerranéen, un phénomène de contestation et de rejet des croisières, en

tous cas lorsqu'elles concernent des unités très importantes, des unités dont on voit très souvent la présence, notamment dans la baie, dans le port d'Aiacciu.

Avant-hier encore, il y avait un de ces bateaux dans le port, voire même deux. Vous avez parlé de Venise, vous avez parlé de Marseille, on pourrait également parler de Barcelone ou des Baléares.

Donc, de ce côté-là ce mécontentement exprime une vraie problématique ; moi je vais dire clairement, sans anticiper les résultats de la consultation que nous devons avoir, notamment avec la Chambre de commerce et d'industrie qui a une politique dynamique en la matière, sans anticiper la concertation que nous devons avoir avec l'ensemble des parties prenantes y compris par exemple un certain nombre de commerçants du centre-ville d'Aiacciu, que clairement ce modèle économique n'est pas celui que nous voulons, celui des croisières sur des « méga » bateaux nécessairement polluants. Mais au-delà de cette pollution, un type de séjour, et un type de retombées économiques qui ne correspondent pas aux axes du tourisme durable que nous sommes en train d'essayer de renforcer, et non pas de construire, car c'est un axe stratégique depuis le début de notre mandature.

Un tourisme durable que nous essayons de renforcer.

J'en profite pour dire que nous avons demandé à M. Christian Mantei d'Atout France -que l'on ne présente plus - de produire un rapport sur la transition la plus rapide possible du modèle touristique économique Corse vers les critères les plus hauts du tourisme durable.

Cette discussion sur les bateaux de croisière, et notamment les grands bateaux de croisière, s'inclura dans cette problématique globale.

Je souhaite vous dire également – et c'est ma troisième remarque – que nous ne pouvons pas prendre des décisions unilatérales ! Il y a aujourd'hui une économie, même si elle est insatisfaisante, qui s'est greffée ! Il y a des retombées aussi ; notre objectif est de créer un cadre de discussion avec la Chambre de commerce, avec l'ensemble des parties prenantes, d'abord pour objectiver la réalité, en rappelant quand même que la croisière connaît une croissance qui impose de réfléchir, notamment dans la période post-Covid.

Le pôle d'observation de l'Agence du tourisme de la Corse est en train de recueillir la totalité des données, notamment sur l'impact environnemental de la venue de ces navires ; non seulement en les prenant de façon isolée mais également en les intégrant dans les autres facteurs aggravants, par exemple : la centrale au fioul du Vaziu ou le trafic automobile.

L'étude comportementale des touristes qui sont à bord de ces bateaux de croisière, s'attachera à répondre aux questions suivantes : qui sont-ils exactement ? Combien dépensent-ils ? Dans quels secteurs ? Sur quels territoires ?

Tout cela nous permettra de démontrer que nous devons réorienter notre offre dans ce modèle-là, et que ce modèle-là n'est pas soutenable.

Il y a le combat de fond que nous menons pour la lutte contre toutes les pollutions, cela concerne aussi les bateaux, et cela peut aller jusqu'à des mesures drastiques – interdiction – dès lors que l'on a créé en amont des conditions de l'avertissement.

Il y a également le combat pour la mise en place de la zone de réglementation d'émission de polluants (dite zone « ECA ») qui devrait aboutir en Méditerranée en 2025 ; je rappelle que l'Assemblée de Corse avait voté une motion à l'unanimité lors de la précédente mandature.

Il y a ce que nous pouvons imposer nous, dans le cadre de notre délégation de service public -je parle de la lutte contre les pollutions -, c'est-à-dire l'incitation environnementale notamment en ce qui concerne la nature des carburants.

Il y a enfin l'électrification des ports sur laquelle nous travaillons de façon active avec le Conseiller exécutif Julien Paolini ; nous aurons l'occasion d'en parler dans le cadre de la révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie. Mais il y a également d'autres facteurs auxquels nous ne pensons pas de façon spontanée ! Gilles Giovannangeli, Conseiller exécutif, nous rappelait hier qu'un

grand bateau de croisière comme ceux que nous voyons dans le port d'Aiacciu, lorsqu'il vient ici, se ravitaile également en eau, selon un volume de 500m³ ! Dans le contexte de sécheresse que nous connaissons, ce n'est pas neutre !

Tous ces éléments nous les avons bien en tête, nous voulons apporter une réponse politique forte, nous voulons le faire dans le cadre d'un processus de concertation accélérée ; mais vous avez compris l'état d'esprit qui est le nôtre, c'est que nous avons la conviction que nous allons défendre que ce modèle-là n'est pas le bon.

Je vous remercie.

N° 2022/E3/44

**Question orale déposée par Julia TIBERI
au nom du groupe « Avanzemu »**

OBJET : Territorialisation des Plans Canicule.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Madame la Conseillère Exécutive en charge des établissements scolaires,

Le mois de mai 2022 s'avère être le deuxième mois de mai le plus chaud en 50 ans.

Au mois de juin, nous avons enregistré un record de chaleur mensuel.

La semaine dernière, certains établissements secondaires du grand Aiacciu ont relevé des températures allant jusqu'à 36 degrés dans les salles, et 38 dans les couloirs.

Dans le même temps, des enfants passent le brevet dans des salles dans lesquelles la température atteint 35 degrés.

Des lycéens ont passé le bac dans les mêmes conditions.

A l'évidence, les conditions ne sont absolument pas idéales ni même juste correctes, pour passer un examen ou, tout simplement, pour travailler sereinement.

Nous en avons l'illustration ce jour, alors que notre hémicycle est privé de climatisation.

Nous savons que nous allons devoir faire face aux conséquences du réchauffement climatique et que ces situations vont être de plus en plus fréquentes à l'avenir.

Par ailleurs, les plans canicule sont décidés à Paris lorsque les températures sont annoncées au-delà de certains seuils.

La météo en Corse n'étant pas la même qu'à Paris ni même que sur la grande majorité du territoire français, nous nous retrouvons régulièrement dans des situations chaudes qui ne relèvent pourtant pas des plans canicule et inversement.

Il conviendrait que les standards de déclenchement de ces plans relèvent de la compétence de l'autorité territoriale afin d'améliorer l'adéquation entre la théorie et la pratique. Ainsi, nous pourrions, notamment, optimiser la prévention des risques liés aux fortes chaleurs vis-à-vis des enfants. Ce dispositif pourrait également profiter aux collectivités municipales ou intercommunales dans le cadre de l'accueil des plus jeunes (crèches, garderies, écoles).

Ma question s'établit donc sur deux niveaux :

- S'agissant des plans canicule, avez-vous envisagé de demander une territorialisation des mesures liées à la gestion des journées chaudes, avec une prise de décision au plus près du terrain ?
- S'agissant des établissements scolaires du second degré relevant de la compétence de la Collectivité de Corse, quelles solutions entendez-vous mettre en œuvre, dans l'immédiat et à l'avenir, pour permettre à nos enfants d'étudier dans de bonnes conditions, tant au niveau de leur apprentissage que de leur santé ?

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 30 DI GHJUGNU E PRIMU DI
LUGLIU DI 2022

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 30 JUIN ET PREMIER JUILLET
2022

2022 / E3/044

**REPONSE DE MADAME ANTONIA LUCIANI A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME
JULIA TIBERI AU NOM DU GROUPE AVANZEMU**

Objet : Territorialisation des Plans canicule

Cara cunsigliera,

Vi ringraziau per a vostra dumanda ! Comme vous le mentionnez dans votre question, la Corse a été frappée par un épisode de très forte chaleur relavant d'une situation caniculaire exceptionnelle pour le mois de juin.

Nous pouvons noter que les services de l'Education nationale n'ont pas souhaité déclencher de mesures radicales telle que la fermeture des établissements scolaires, malgré les températures extrêmement élevées.

Cependant, les personnels techniques de la Collectivité de Corse dans les établissements se sont investis considérablement, et je tiens d'ailleurs à les remercier. Cela s'est traduit par l'aération de salles, la mise à disposition de bouteilles d'eau et parfois de ventilateurs.

Par ailleurs, concernant les examens, les chefs d'établissements ont privilégié les salles les moins exposées au soleil et donc les moins chaudes.

Je vous l'accorde, cette situation n'est actuellement pas satisfaisante. D'une façon générale, il n'est pas envisageable, notamment pour les problématiques énergétiques, de climatiser l'ensemble des surfaces des établissements scolaires ; mais il est apparu essentiel d'aménager dans chaque établissement où cela est nécessaire, une zone stratégique climatisée pouvant accueillir des élèves, des personnels, voire des examens.

Cela vient d'être réalisé notamment au LP du Finusellu et cela a vocation à se développer sur d'autres sites.

Je souhaite toutefois signaler que certains établissements relativement récents répondent aux normes environnementales et peuvent lutter efficacement contre les périodes de forte chaleur et/ou de grand froid, je pense notamment au collège du Stiletto.

Cependant, au regard des évolutions climatiques, nous souhaitons mener une politique forte de rénovation énergétique, et de réhabilitation de certains collèges et lycées qui sont de véritables passoires énergétiques.

Cette action sera menée en totale transversalité avec les services de la direction des infrastructures de l'enseignement mais également avec l'Agence d'aménagement, de l'urbanisme et de l'énergie, puisque nous avons un projet en commun que nous vous présenterons d'ici quelques mois.

En complément de ce programme de rénovation énergétique, la mise en place de protections passives des établissements est également programmée. A titre d'exemple, l'installation de protections solaires extérieures qui arrêteront le soleil avant même qu'il ne rencontre la vitre.

Comme j'ai pu le stipuler lors de la présentation du rapport au sujet du projet de la création des nouveaux établissements publics locaux d'enseignement pour le grand Aiacciu, il est primordial de prendre en compte certaines erreurs du passé ; et ces futurs établissements que la Collectivité de Corse construira devront être des établissements de référence en termes d'architecture, d'intégration paysagère, mais aussi de développement durable, c'est-à-dire des bâtiments à énergie positive où les élèves pourront travailler dans conditions correctes.

Nous travaillerons également sur les conditions d'accès et de mobilité, ces espaces devront être pensés de façon à répondre à la fois aux besoins pédagogiques mais aussi à la vie quotidienne de l'ensemble des acteurs : élèves, enseignements, personnels administratifs et techniques.

Enfin, pour répondre à la question de la territorialisation des mesures liées à la question des journées chaudes, notre philosophie est de toujours être favorables à une prise de décision au plus près du terrain et donc à une territorialisation des mesures prises, et cela est particulièrement évident dans ce domaine au vu des spécificités de la Corse, notamment au plan climatique.

Nous souhaitons donc que la Collectivité de Corse puisse être associée à cette prise de décision qui relève pour le moment, exclusivement des préfectures.

A ringraziavvi !

N° 2022/E3/41

**Question orale déposée par Marie-Claude BRANCA
au nom du groupe « Core In Fronte »**

OBJET : Riorganizzazioni è sviluppu di a CDAF (Commission départementale d'aménagement du foncier).

Sgiò cunsiglieri in carica di u sviluppu di l'agricultura

Missa in ballu in u 2011 sta cummissioni avia per scopu di middurà è di facilità i cundizioni di splutazioni di i pruprietà rurali è assicurà a so missa in valori è a privinzioni di i risichi naturali.

Unu di i roli impurtanti di sta cumissioni era di metta in valori i tarreni tralasciati o abbandunati è di ubicà i pruprietari di sti tarreni à pullisciali è à cultivà li dopu una riunioni di a cumissioni è l'analisi di tutti l'elementi.

Sta cumissioni sott'a cumpitenza di u cunsigliu ginirali era efficaci è era un arnesi impurtanti par u sviluppu di a noscia agricultura.

Da poi a fusioni di i cunsigli generali è u passaghju à CDC in u 2018 sta cumissioni ùn si riunisci più parchì incù u cambiamentu di cullittività ci voli di eleghja nuvelli membri è da tandu nudda hè statu fattu.

Sapendu chi l'agricultori hani bisognu di tutti l'arnesi pà aiutà li chì i so tarri so in priculu incù u riscaldamentu climaticu, a sicchia, i risichi di focu da un cantu è a speculazioni fundiaria è è u tuttu turismu da l'altru com'hè chi dapoi 4 anni ùn abbiate riorganizzatu sta cummissione ?

Tralascià un arnese impurtantu pà l'agricultori voli di tralascià l'agricultori chi so l'artigiani di ciò chi era a noscia ricchezza principali è chi duvaria essa una di i nosci primuri .

Sgiò cunsiglieri seti prontu à riorganizzà è migliurà sta cummissioni incù l'aiutu di i vosci sirvizi, di l'agricultori è di tutti quiddi chi si primurighjanu di l'avvene di a noscia agricultura ?

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 30 DI GHJUGNU E PRIMU DI
LUGLIU DI 2022

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 30 JUIN ET PREMIER JUILLET
2022

2022 / E3/041

**REPONSE DE MONSIEUR DOMINIQUE LIVRELLI A LA QUESTION DEPOSEE PAR
MADAME MARIE-CLAUDE BRANCA AU NOM DU GROUPE CORE IN FRONTE**

Objet : Riorganizzazioni et sviluppu di a CDAF (Commission départementale d'aménagement du foncier)

Signora Consigliera,

Com'è l'aveti mintuvata, cù a criazioni di a Cullittività unica sò scumparsi i cummissioni dipartimentali d'accunciamentu fundiaru (CDAF), chì i so pruciduri erani sottu à a rispunsabilità di i dipartimenti.

Pà a missa in anda, oramai sottu à l'egida di a Cdc, di a « Cummissioni d'Accunciamentu fundiaru di Corsica », sò stati fatti i dumandi di designazioni pà i membri da numinà fora di l'Assemblea di Corsica è chì devini participà à quilla istanza, chì hè cumposta sionti l'articulu L 128-3 di u Codici rurali :

- Un cummissariu d'inchiesta designatu in accordu da i presidenti di i tribunali ghjudiziarrii d'Aiacciu è di Bastia
- 8 consiglieri à l'Assemblea di Corsica
- 6 parsoni qualificati designati da u Presidenti di u Cunsigliu esecutivu
- 4 merri designati, dui da l'associu di i merri di Pumonti è dui da l'associu di i merri di Cismonte ;
- U Presidenti di a Camara righjunali d'agricultura di Corsica è i Presidenti di i Camari dipartimentali d'agricultura o u so raprisintanti ;

- I Presidenti di l'organizzazioni sindacali di i ghjovani agricoltori è di ogni organizzazioni sindacali di l'agricoltori ;
- U Presidenti di u Cunsigliu righjunali di i nutari ;
- Dui pruprietarii affittadori, dui pruprietarii sfruttadori, dui sfruttadori lucatarii, designati da u Presidenti di u Cunsigliu esecutivu di Corsica ;
- Dui raprisintanti di l'associ agraditi in materia di prutizzioni di l'ambienti ;
- U Presidenti di l'Uffiziu di sviluppu agriculu di Corsica.

Di fatti v'accertu ch'è a stallazioni di sta cummissioni hè privista in corsu di st'annata, subbitu da chi l'insempu di sti membri, in particulari quilli da fora di a nostra Assemblea, sarani stati numinati.

Soprattuttu, al di là di a vostra dumanda, vulariu incalcà certi punti :

- Prima, riaccirtà a nostra primura par 'ssa dimarchja ch'è pìrmittarà à a CdC d'intarvena in u duminiu di l'accunciamentu fundiaru rurali, cù u fini di migliurà i cundizioni di sfruttamentu di i pruprietarii agriculi o furistieri, di assicurà a missa in valori di i spazii naturali campagnoli, è di cuntribuì à l'assestu di u tarritoriu cumunali è intercumunali comu difinitu in i piani lucali d'urbanisimu è i carti cumunali :
- Vali à d'è, tuttu què participendu à a mubilizzazioni di u fundiaru agriculu cun scopi di produzzioni, in leia cun l'uriintazioni di a nostra Cullittività in materia di prutizzioni è di missa in valori di quilli spazii, com'è privista da u PADDUC.
- Dopu, insista nantu à u fattu ch'è ci tuccherà à metta in opara l'insempu di i prirugativi attaccati à sta cummissioni, frà altru :
 - o Pruciduri di rimembramentu di i tarri (ch'è si chjama oramai accunciamentu fundiaru agriculu è furistieru : AFAF) ;
 - o Scambii è cissioni à l'amichevuli d'immobiliari rurali ;
 - o È dinò pruciduri di ricuperu di tarri inculti, à titulu individuali ma soprattuttu in un quattru cullittivu, in leia cù i cullittività lucali, cun basa di l'invintariu di i tarri à guaru, ch'è a so missa in opara dipendi di a CTPENAF (art L. 125-5 di u codici rurali), com'ella s'hè fatta à l'isula di a Riunioni, par un dittu.
- Infini, rammintà ch'è in u cuntestu di disestu fundiaru storicu in certi tarritorii rurali, a quistioni di a riorganizzazioni di u fundiaru cumanda una pulitica strutturali più larga, ch'è no t'avaremu da discuta cù u Statu : ch'è mezi, ch'è calindariu, ch'è fiscalità, ch'è trasfirimentu di cumpitenzi par livà infini stu prublema ch'è custituisci un frenu à l'attività icunomica, à a prisirvazioni di i nostri rughjoni è à u sviluppu di a nostra agricultura.

Eccu l'elementi ch'è vuliu accustà pà risponda à a vostra dumanda.

Vi ringraziau.

N° 2022/E3/46

**Question orale déposée par
le groupe « Fà Populu Inseme »**

OBJET : Liaisons maritimes entre la Corse et la Sardaigne.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

La question des transports maritimes revient souvent au cœur du débat politique, et pour cause, cette problématique et les enjeux à venir pour l'économie de notre île sont essentiels.

Grâce au travail des différents Présidents de l'Office des Transports successifs et à leurs services, nous nous apprêtons à signer une DSP de 7 ans entre la Corse et le continent, garantissant une sécurisation du service public de continuité territoriale avec une desserte sans équivalent en qualité et en volume en Méditerranée.

Pour autant, le développement et le renforcement d'autres liaisons, comme celles entre la Corse et la Sardaigne, s'avèreraient un véritable enjeu pour nos deux îles et s'intégreraient pleinement dans des logiques de connexions inter-territoriales et durables et vertueuses.

En effet, la ligne Bunifaziu-Santa Teresa di Gallura est opérée depuis 2016 par des compagnies privées et ce depuis l'arrêt de la compagnie publique sarde la Saremar. L'interactivité quotidienne entre les deux ports est cruciale et contribue à de nombreux échanges commerciaux, culturels et sociaux entre les îles sœurs.

Pourtant, aujourd'hui la fiabilité de cette ligne est mise à mal, par de nombreux phénomènes. Il arrive fréquemment que transporteurs et passagers se retrouvent bloqués sur une rive ou l'autre, et ce parfois pendant plusieurs jours. Les causes d'annulations sont bien souvent météorologiques, nous connaissons tous ici la particularité des Bocchi di Bunifaziu, mais peuvent aussi être dues à la vétusté des navires qui contraignent les équipages à annuler les traversées pour des raisons de sécurité, tout cela au détriment des usagers et des entreprises.

Ces annulations régulières mettent en péril la régularité des échanges entre nos deux îles et, de ce fait, empêche la création d'un réel développement territorial transfrontalier.

La création d'un véritable espace d'échanges inter-îles et entre chaque île et le continent placerait cette entité corso-sarde au sein de dynamiques globales (économiques, humaines, sociales, écologiques et environnementales) et apporterait une forme d'attractivité nouvelle à ces piliers de la Méditerranée.

Il était prévu en 2020 la création d'un Groupement Européen de Coopération Territoriale en Méditerranée (GECT) qui gérerait la continuité territoriale maritime transfrontalière pour les passagers et les marchandises entre la Corse et la Sardaigne et ainsi réglerait définitivement les problèmes de liaisons maritimes.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, eu égard à tous ces faits, nous souhaiterions savoir où en sont les travaux sur le Groupement Européen de Coopération Territoriale ?

Par ailleurs, que serait-il possible d'envisager dans ce cadre, afin de garantir la pérennité mais aussi le renforcement des liaisons corso-sardes dans des conditions optimales de sécurité et de régularité tout au long de l'année à des coûts raisonnables ?

Je vous remercie.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 30 DI GHJUGNU E PRIMU DI
LUGLIU DI 2022

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 30 JUIN ET PREMIER JUILLET
2022

2022 / E3/046

**REPONSE DE MADAME FLORA MATTEI A LA QUESTION DEPOSEE PAR LE GROUPE FA
POPULU INSEME**

Objet : Liaisons maritimes entre la Corse et la Sardaigne

Caru Cunsigliu,

Je vous remercie pour cette question portant sur l'organisation et la mise en place d'un service public de desserte maritime pérenne entre la Corse et la Sardaigne. Les actualités -et d'ailleurs une question récente de Core in Fronte m'avait été posée- nous poussent à nous interroger sur son recadrage et une mise en place de continuité transfrontalière au moyen d'une délégation de service public de qualité.

Pour recontextualiser, l'Office de Transports de la Corse, avait été nommé chef de file avec la Collectivité de Corse et la Région Autonome de Sardaigne. Un consortium qui permettait une mission visant à gérer une continuité territoriale transfrontalière européenne pour les passagers et les marchandises entre la Corse et la Sardaigne.

Permettez-moi de rappeler le contexte de ces derniers mois 2021 et 2022, dans le cadre de l'élaboration et de l'amélioration des tracés des schémas maritimes entre la Corse et le Continent. Avec un travail dense auprès des services, entre la Collectivité de Corse, l'Office des transports, le Secrétariat général des affaires européennes mais aussi la Commission européenne, pour sécuriser au maximum, et pour en tous cas renforcer et consolider une DSP de 7 ans entre la Corse et le Continent.

Dans le prolongement de l'attribution des différents lots de cette desserte Corse-Continent, à partir de 2023 et seulement à ce moment-là, nous pourrions développer et renforcer d'autres liaisons, comme celles entre la Corse et la Sardaigne.

Ainsi, nous pourrions enfin obtenir un complément de la ligne Marseille-Corse, qui renforcerait l'intérêt des ports secondaires – je pense à Prupia comme vous l'évoquiez sur la ligne Prupia/Porto Torres - par exemple.

Parallèlement, une solution peut être recherchée sur les financements européens, et nous avons pour cela, avec ma double casquette (l'Europe et les transports), des liaisons maritimes qui pourraient être identifiées dans le cadre du nouveau programme INTERREG Italie-France 2021-2027 avec des actions précises, dans le cadre d'une meilleure gouvernance :

1. La première action serait une action en appui des Groupements européens de coopération transfrontalière (GECT),
2. La seconde action consiste à mettre en place une stratégie de gouvernance et l'alignement au niveau des infrastructures et des transports.

Cette priorité permettra de relancer de fait avec des financements encore plus sécurisés – car vous savez que la dotation de continuité territoriale ne pourra pas être mobilisée du tout sur ce projet – en tout cas sur le tronçon Corse / Sardaigne - ; le GECT pourra donc être un outil de gouvernance le plus adapté pour la mise en œuvre de cette stratégie.

C'est une DSP sous maîtrise d'ouvrage de la Région autonome de Sardaigne et essentiellement axée sur la desserte des passagers entre Bunifaziu et Santa Teresa di Gallura ,pour le premier volet, et puis par effet miroir, côté Office des transports, on pourrait prendre à notre charge, le tronçon marchandises, donc « fret » entre Prupia et Porto Torres.

Pour cela, un coordonnateur spécifique sera en charge du développement des coopérations entre les deux îles sœurs, ainsi que d'ailleurs de la reprise des négociations comme vous l'évoquiez, et du pilotage de la remise à flot du GECT, forclos depuis 2020. Avec, bien sûr, l'appui juridique et technique, de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT), organisme d'ingénierie et d'appui auquel nous sommes toujours adhérents.

L'Office sera donc en mesure, dès 2023, dans le prolongement de la DSP Corse – Continent, de proposer et mettre en œuvre une procédure de consultation en vue de désigner un opérateur en charge de la desserte.

Pour rappel, une procédure similaire n'avait pu aboutir en 2019, et le marché avait donc été déclaré infructueux, du simple fait que nous n'avions – à l'Office des transports – reçu aucune offre. Avec la nouvelle DSP Corse- Continent d'une durée de 7 ans, nous aurons plus de stabilité pour pouvoir inciter certains opérateurs à se positionner sur la continuité corso/sarde.

Dans l'intervalle, un travail de fond est mené par la Collectivité depuis près d'un an, pour accentuer et amplifier les coopérations entre la Corse et la Sardaigne. En effet, cette desserte ne sera vertueuse que si elle y trouve un équilibre (économique, humain, culturel et environnemental) sur les différents échanges entre la Corse et la Sardaigne ; elle s'effectue tant au niveau des flux de passagers que des marchandises ; tous les échanges que nous avons construits avec nos plus proches voisins italiens, projets de coopération publics, privés, institutionnels, professionnels, pourront se voir renforcés par la mise en place d'une desserte entre la Corse et la Sardaigne.

En conclusion, l'ouverture de de la Corse aux îles méditerranéennes fait partie de nos fondamentaux, c'est une ouverture que nous voulons, c'est une décision importante au niveau politique, au niveau de la Méditerranée. Cette ouverture sera d'autant plus garantie par la consolidation d'une véritable qualité de service public pluriel et transfrontalier, s'articulant autour de la fiabilité et la fréquence, de la qualité mais aussi de l'impact environnemental des différents navires qu'il faudra quantifier entre la Corse et la Sardaigne.

Je vous remercie.

N° 2022/E3/39

**Question orale déposée par Cathy COGNETTI-TURCHINI
au nom du groupe « Un Soffiu Novu »**

OBJET : Baisse des heures de garde prises en charge pour le transport sanitaire privé et mort programmée des secteurs ruraux.

Monsieur le Président,

Je souhaite attirer votre attention sur la mise en œuvre de l'arrêté du 26 février 2021 portant approbation de l'avenant n°10 à la convention nationale des transporteurs sanitaires privés et aux textes réglementaires publiés en avril 2022 qui l'ont décliné.

Concrètement, cette série de textes se traduit par une baisse drastique du nombre d'heures de garde financées par l'Assurance maladie en Corse où l'on passe de 75 000 à 34 000 heures.

Avec une augmentation constante de la population insulaire chaque année, un pic d'envergure durant la saison estivale ; cette chute vertigineuse ne se justifie pas.

Les transporteurs sanitaires privés assurent ce service depuis des années, notamment en milieu rural où la prise en charge est souvent la plus rapide et la plus efficace.

Après deux années de crise COVID où ils ont été en première ligne, avec une organisation qui repose sur des salariés de garde la nuit et le week-end, les ambulanciers se voient infliger une diminution de plus de la moitié des heures prises en charge ainsi que la suppression de tous les secteurs de gardes.

On nous explique qu'il faut lutter contre l'inflation et contre la désertification médicale et c'est précisément là que l'on prend les mesures les plus drastiques ; qu'il faut promouvoir une économie insulaire rurale et le maintien à domicile d'une population âgée et fragile via un accès au soin en moins de 30 minutes alors que cette décision génère l'inverse.

Nous vous rappellerons que les entreprises situées en milieu rural participent activement à la diminution de la désertification médicale.

Alors bien sûr Monsieur le Président, cet arrêté est d'origine gouvernementale et n'engage pas l'exécutif.

Les professionnels insulaires se mobilisent pour essayer d'inverser la tendance et de préserver les acquis des Corses dans l'accès aux soins et assurer une équité territoriale.

Cependant, nous nous souvenons tous de l'examen du rapport de la session d'avril sur l'ambition de la CDC en matière de santé.

Je profite de cette question pour vous alerter mais aussi pour vous suggérer, puisqu'il y a une volonté d'avoir un œil sur la santé qui n'est pas de notre compétence, de créer une cellule de veille normative sur les évolutions législatives et réglementaires qui impacteraient la Corse dans ce secteur.

Cela pourrait être la position médiane pour faire remonter au plus vite auprès de l'ARS ou du Gouvernement les mesures inadaptées à notre île.

Œuvrer pour nos territoires ruraux, jouer la proximité, c'est œuvrer pour la Corse et les corses et c'est le rôle de notre institution.

Je vous remercie.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 30 DI GHJUGNU E PRIMU DI
LUGLIU DI 2022

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 30 JUIN ET PREMIER JUILLET
2022

2022 / E3/039

**REPONSE DE MADAME BIANCA FAZI A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME
CATHERINE COGNETTI-TURCHINI AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU**

Objet : Baisse des heures de garde prises en charge pour le transport sanitaire privé et mort programmée des secteurs ruraux

Madame la Conseillère,
Chère Cathy,

Je vous remercie pour votre question qui me donne l'occasion de rappeler la détermination et la volonté du Conseil exécutif de Corse d'agir sur les problématiques liées à la santé et à mener une politique ambitieuse, reposant sur une approche territoriale, malgré les compétences limitées de notre Collectivité.

C'était l'objet de la délibération de votre Assemblée du 29 avril dernier, qui a validé à l'unanimité les orientations stratégiques en matière de prévention et de réduction des inégalités sociales de santé.

Vous attirez notre attention sur le sujet spécifique du transport sanitaire privé, notamment des heures de garde financées par l'Assurance Maladie, qui est essentiel dans le fonctionnement de notre système de santé au regard de nos contraintes géographiques.

Comme vous l'avez dit très justement, nous savons à quel point la mobilisation des ambulanciers au quotidien est importante, notamment dans la prise en charge des plus fragiles, et je tiens d'ailleurs à les saluer pour leur engagement, notamment pendant la crise Covid.

Concernant la réforme en cours, voici quelques points de précision :

- Le texte que vous citez est le résultat d'une convention entre l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie et a été signée par les syndicats du secteur, que vous connaissez bien.
- La problématique que vous évoquez concerne spécifiquement le système des heures de garde régulées par le SAMU, 24 heures sur 24 et qui mobilise l'ensemble des acteurs à savoir : SAMU, SIS, transporteurs privés.

Cette réforme est une modification du volume horaire, mais en même temps compensée par une augmentation de la tarification qui est passée du simple au double, le montant actuel a donc été réévalué.

Sur la baisse du volume horaire, je vous rejoins sur la nécessaire vigilance, vous pouvez compter sur mon engagement sur ce sujet.

Certes, selon les secteurs, les chiffres ont montré que certains étaient moins impactés que d'autres. Nous restons toutefois en alerte, notamment sur la Plaine orientale qui ne dispose pas d'hôpital de proximité, et sur lequel je reste très vigilante.

Pour notre territoire et pour les usagers que cette réforme impacte, de notre côté nous allons engager les discussions avec les différents acteurs concernés : ARS, SAMU, SIS, transporteurs, et nous-mêmes.

Par ailleurs, pour vous rassurer, la DGA Santé Social assure une veille sanitaire, notamment législative et réglementaire, et inter-régions notamment par l'intermédiaire de Régions de France, avec qui nous échangeons régulièrement et qui nous avait alertés sur ce sujet, toutefois, sur certains territoires cela semble convenir, contrairement à notre Collectivité.

Enfin, au-delà de cette réforme touchant le transport sanitaire privé, nous constatons souvent que les mesures réglementaires ne sont pas adaptées à nos spécificités : insularité, île-montagne, ruralité, population vieillissante, pic saisonnier en été, etc.

C'est pourquoi, à l'approche des discussions qui s'annoncent dans le cadre du processus d'autonomie avec le Gouvernement, nous souhaitons évoquer ce type d'incohérence, toujours dans la logique de permettre aux Corses de bénéficier d'un service de qualité, qui réponde à leurs besoins, sur l'ensemble des territoires et adapté à nos spécificités.

Je vous remercie.

N° 2022/E3/43

**Question orale déposée par Santa DUVAL
au nom du groupe « U Soffiu Novu »**

OBJET : Transports de passagers dans le sud de l'île.

Monsieur le Président,

Une ligne de car relie Porto-Vecchio à Ajaccio dans le cadre d'une DSP accordée à un groupe privé par la Collectivité.

Il se trouve que cela fait plusieurs mois que l'arrêt à l'aéroport d'Ajaccio n'est plus assuré. Les arrêts et stations étant imposés par la Collectivité, nous souhaiterions d'une part savoir ce qui justifie ce changement, et d'autre part disposer du détail des arrêts que le délégataire doit effectuer du départ à l'arrivée.

Par ailleurs, je souhaiterais connaître les conditions de desserte des transports scolaires dans les villages, s'il y a une distance maximale, un nombre d'élèves minimal, etc... Trop d'endroits au sein des territoires ruraux, je pense notamment à Tirolo ou à Campomoro, ne bénéficient pas de ramassage scolaire pour conduire les élèves au lycée de Sartène.

Nous savons tous que la ruralité, la distance, ou encore la qualité des routes sont des écueils à dépasser si l'on veut encourager le maintien voire l'installation dans les villages.

Je vous remercie pour vos réponses.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 30 DI GHJUGNU E PRIMU DI
LUGLIU DI 2022

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 30 JUIN ET PREMIER JUILLET
2022

2022 / E3/043

**REPONSE DE MADAME FLORA MATTEI A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME
SANTA DUVAL AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU**

Objet : Transports de passagers dans le sud de l'île

Madame la Conseillère,

Votre question mérite que l'on lui accorde une importance à deux niveaux : les transports interurbains et les transports scolaires.

• L'arrêt sur l'aéroport d'Ajacciu

Concernant l'organisation et la gestion des transports de personnes, celles-ci relèvent de différentes collectivités territoriales en fonction des territoires desservis et traversés.

Dans le Pumonti, la Collectivité de Corse a en charge le transport interurbain de voyageurs sur l'ensemble du territoire, à l'exception du territoire de la Communauté d'agglomération du pays ajaccien (CAPA).

La CAPA est compétente sur son périmètre en matière de transport urbain de personnes, lequel est géré par la SPL Muvitarra (Transports collectifs ajacciens) ; à l'intérieur de son ressort territorial, les arrêts de montée et donc de descente sont interdits aux lignes interurbaines dès lors qu'il existe une ligne urbaine desservant ces arrêts, ligne qui ne peut être concurrencée.

Vous comprendrez donc aisément que, s'agissant de l'aéroport Napoléon Bonaparte ou de tout autre arrêt, tel que celui devant l'hôtel Campu di l'Oru, situés sur le territoire de la CAPA, la Collectivité de Corse ne puisse interférer en desservant ponctuellement certaines gares à partir de la gare centrale interurbaine, ces arrêts déjà desservis par la ligne 8 de la CAPA depuis la place Abbatucci en centre-ville.

La Collectivité de Corse s'attache à améliorer l'intermodalité qui passera par une priorisation au niveau du train vers le centre-ville et donc un déplacement de la gare routière ferroviaire jusqu'au centre-ville. En dehors de la ville sera créé un pôle d'échange multimodal à partir d'une gare ferroviaire ; les études ont déjà été faites, et les fonds ont été acquis.

Concernant la ligne routière que vous évoquez, ce n'est pas une DSP qui la couvre, mais un marché public. Je n'énoncerai pas les 17 haltes, mais c'est une ligne qui va de Pisciatedda jusqu'à Portivechju en passant par Casalabriva, Ulmetu, etc.

Je passe donc au deuxième point qui concerne la desserte de transports scolaires dans les villages.

La Collectivité de Corse est l'autorité compétente en matière d'organisation des transports scolaires sur le territoire insulaire.

Dans le cadre du règlement des transports scolaires voté par l'Assemblée de Corse, sont donc concernés les élèves dont le trajet entre le point d'arrêt le plus proche du domicile et celui le plus proche de l'établissement scolaire n'est pas totalement circonscrit dans le ressort territorial d'une communauté d'agglomération.

Je prends seulement deux exemples, vous mentionnez le hameau de Tirolu, celui-ci est desservi par une ligne de transport scolaire acheminant les élèves au collège et à l'école primaire de Livia (selon la carte scolaire définie). N'ayant pas eu à ce jour au niveau de la Collectivité de Corse de demande concernant le transport de lycéens, nous n'avons donc aucun circuit scolaire allant sur les lycées de la commune de Sartè par exemple.

Mais si tel était le cas, une demande de création de ligne ne poserait pas de difficulté.

Ainsi la mise en place d'un nouveau circuit de transport scolaire, est seulement envisagée si elle répond à plusieurs critères :

- Que l'effectif minimal soit de 5 enfants minimum (avec un maintien de cette ligne possible à concurrence minimale de 3 enfants) dont 2 au point de départ,
- Que la totalité du circuit pour un parcours simple soit d'au moins 3 kms du point de départ du circuit jusqu'à l'établissement scolaire desservi,
- Dans tous les cas avant toute création et mise en œuvre d'un nouvel itinéraire, le recours à l'utilisation de transports en interurbain existant sera privilégié.

Pour le second exemple que je voulais prendre pour la commune de Campomoro un transport scolaire au départ de cette commune et ce jusqu'à la commune de Sartè est déjà mis en place, pour les primaires et les secondaires (ligne PC311).

De plus un bus scolaire effectue déjà un circuit afin de transporter les élèves de Sartè jusqu'au complexe agricole U Rizzanesi Sartè (Ligne LY324).

Ainsi, dans tous les cas, le transport de lycéens à partir de Campumoru jusqu'aux lycées d'enseignement général ou agricole de Sartè ne nécessiterait aucune création de ligne mais juste une adaptation horaire spécifiques pour une ligne interurbaine existante ; donc la PC311 et LY324.

La majorité territoriale a travaillé sans relâche pour une adaptation précise des règlements pour les transports scolaires ! Auparavant, il faut savoir que dans le Pumonti et donc sous l'égide de l'ex-Conseil départemental 2A, les créations de lignes ne se faisaient qu'à partir de 10 élèves – nous en sommes à 5 aujourd'hui – et le maintien à partir de 5 enfants – alors qu'aujourd'hui il est question de 3 -. Dans le Pumonti ce ne sont pas moins de 9 circuits supplémentaires qui ont été créés depuis quelques années et qui ont le mérite de favoriser le développement rural et le maintien des activités scolaires – et les activités de manière générale dans les villages – pour la redynamisation de l'intérieur, et c'est une priorité.

Je vous remercie.

N° 2022/E3/42

**Question orale déposée par Serena BATTESTINI
au nom du groupe « Core In Fronte »**

OBJET : Climat social à la Clinique Maymard de Bastia.

Depuis de nombreux mois, et l'arrivée du groupe Almavira comme actionnaire principal en 2021, la clinique Maymard de Bastia connaît de nombreuses tensions sociales entre les personnels et la direction.

L'exaspération des salariés est aujourd'hui à son comble. Elle provient, essentiellement, du mode de gestion de l'établissement par la direction, qui s'apparente plus à une vision bureaucrate qu'à la prise en compte d'une réalité humaine. Elle est amplifiée par des problèmes structurels récurrents, des problèmes constants sur les besoins en effectif et sur les salaires.

Les syndicats, et notamment la CGT, ont alerté, en ce sens, l'ARS, les pouvoirs publics et les citoyens sur les conséquences de l'actuel management des établissements du groupe Maymard.

Cette exaspération des personnels est dans la continuité des craintes, sur la fermeture potentielle de la maternité de la clinique sur l'autel de la seule rentabilité, au printemps 2021.

Si la clinique Maymard est un établissement privé, son histoire en a fait une institution médicale à Bastia et en Corse. Elle ne peut laisser indifférent. Plusieurs centaines de personnes en sont salariées.

Pour Core In Fronte, les revendications des personnels sur les salaires et sur plus de moyens humains et matériels sont justes. La crise Covid a mis en lumière les carences du système de santé en Corse : du public comme du privé. La santé est un droit pour tous et elle ne peut être conçue sous le seul angle comptable d'une ubérisation qui a conduit, depuis de nombreuses années, à la crise des établissements de santé.

Le groupe Almavira doit tenir pleinement ses engagements pris envers les salariés à son arrivée il y a 15 mois et notamment celui de participer à la construction d'un système de santé qui doit être conforme à l'intérêt général de la Corse.

Le dialogue social avec les syndicats et les personnels est primordial.

Notre question sera la suivante : L'Exécutif de Corse est-t-il prêt à intervenir, avec l'ARS, pour pérenniser l'avenir de la clinique en jouant un rôle d'intermédiaire entre les médecins et les personnels d'un côté et la direction de l'autre ?

À ringrazià vi.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 30 DI GHJUGNU E PRIMU DI
LUGLIU DI 2022

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 30 JUIN ET PREMIER JUILLET
2022

2022 / E3/042

**REPONSE DE MADAME BIANCA FAZI A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME
SERENA BATTESTINI AU NOM DU GROUPE CORE IN FRONTE**

Objet : Climat social à la clinique Maymard de Bastia

Madame la Conseillère,

Je vous remercie pour votre question qui concerne le climat social à la clinique Maymard et qui interroge plus largement l'organisation de notre système de santé, au cœur de nos priorités.

Notre projet de pour la Corse dans le domaine de la santé est de construire un système de qualité répondant aux besoins des Corses.

Vous l'avez dit, la clinique Maymard est un établissement privé qui a été racheté par le groupe ALMAVIVA il y a maintenant 15 mois.

Et je tiens à rappeler dans cet hémicycle, que nous nous sommes positionnés dès décembre 2020 sur le rachat du groupe MAYMARD par le groupe ALMAVIVA en nous opposant à l'arrivée d'un groupe extérieur à l'île, qui disposait déjà de plusieurs établissements sur le continent en vue de s'implanter en Corse, à travers le rachat d'un groupe emblématique.

Nous avons identifié la nécessité d'engager des discussions afin de poser un cadre global visant à structurer une offre de santé conforme aux intérêts de la Corse et des Corses.

Par la suite, en mai 2021, votre Assemblée apportait son soutien inconditionnel aux personnels de la maternité de la clinique Maymard dans leurs revendications, dans le cadre d'une motion votée à

l'unanimité à l'occasion de l'annonce du projet de fusion de la maternité de la clinique Maymard avec celle de l'hôpital de Bastia.

Vous vous faites aujourd'hui le relai de problèmes sociaux internes à cet établissement de santé privé qui émergent depuis maintenant quelques mois.

Selon mes informations, ces tensions sur des problèmes salariaux semblent être résolues, mais peut-être avez-vous des informations que je ne possède pas.

Je tiens toutefois à vous confirmer que nous restons à l'écoute des problématiques des personnels et plus particulièrement sur les conditions de travail des soignants qui ne doivent pas influencer sur la prise en charge des patients. Pour nous, la meilleure des prises en charge devant être celle du patient.

Bien évidemment si les personnels le souhaitent, le Conseil Exécutif est à leur disposition pour échanger avec eux.

Je vous remercie.



**3^{ZA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022
I 30 DI GHJUGNU È 1^{MA} DI LUGLIU DI U 2022**

RACOLTA DI E MUZIONE

RECUEIL DES MOTIONS

CUMMISSIONE PERMANENTE DI U 29 DI GHJUGNU DI U 2022

COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIN 2022

MOTION NOUVELLE

- N° 2022/E3/012 déposée par M. Hyacinthe VANNI et Mme Véronique ARRIGHI au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Utilisation du gazole non routier (GNR) pour les véhicules de surveillance et de lutte contre les feux de forêts des services d'incendie et de secours de Corse
- N° 2022/E3/013 déposée par le groupe « Fà Populu Inseme » : Demande de dérogation d'une contractualisation anticipée des classes d'enseignement immersif de scola corsa et Biguglia
- N° 2022/E3/014 déposée par le groupe Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse : Imprescriptibilité du droit à l'avortement.
- N° 2022/E3/015 déposée par le groupe « Avanzemu » : Soutien à RCFM

N^U 2022/E3/012

**MUZIONE
CÙ DUMANDA D'ESAME PRIURITARIU**

- DIPUSITATA DA : M. HYACINTHE VANNI ET MME VÉRONIQUE ARRIGHI AU NOM DU GROUPE « FÀ POPULU INSEME »
- UGHJETTU : UTILISATION DU GAZOLE NON ROUTIER (GNR) POUR LES VÉHICULES DE SURVEILLANCE ET DE LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORÊTS DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE CORSE

VU la directive 2003/96/CE du conseil du 27 octobre 2003 restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité et notamment ses articles 5 et 19 ;

VU l'article L. 722-2 du code rural et de la pêche maritime définissant les travaux agricoles ;

VU l'arrêté du 10 novembre 2011 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure de consommation ;

VU la circulaire du 17 juillet 2013 relative aux produits sous conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes ;

VU l'article L. 1424-2 du code général des collectivités territoriales définissant les missions des services d'incendie et de secours ;

VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

VU les articles L. 1612-4 et L. 1642-5 du code général des collectivités territoriales relatifs à l'équilibre des budgets des collectivités territoriales ;

VU les articles L. 4421-1 à L. 4421-4 du code général des collectivités territoriales relatifs aux dispositions générales de la Collectivité de Corse ;

VU les articles L. 4422-15 à L. 4422-17, L. 4422-24 à L. 4422-29 définissant les attributions de l'Assemblée, du Conseil exécutif et de son Président ;

VU les articles L. 4422-45 du code général des collectivités territoriales et L. 221-2 du code forestier relatifs au transfert de patrimoine entre l'État et la collectivité de Corse notamment concernant les espaces forestiers ;

VU les articles L. 4424-9 à L. 4424-26-5, L. 4424-26-1 et L. 4424-33 du code général des collectivités territoriales relatifs au plan d'aménagement et de développement durable de la Corse et à sa stratégie foncière, agricole et forestière ;

CONSIDÉRANT les missions des Services d'Incendie et de Secours de Corse dans la préservation et la protection des forêts et espaces naturels de notre territoire ;

CONSIDÉRANT la disparition de la saisonnalité dans la gestion du risque feux de forêts et l'impact environnemental du changement climatique ;

CONSIDÉRANT la topographie de notre territoire et notre insularité nécessitant des dispositifs spécifiques ;

CONSIDÉRANT les mécanismes de couverture opérationnelle déployés par les Services d'Incendie et de Secours de Corse, leurs adaptations aux évolutions contextuelles et l'armement des moyens de surveillance et de défense dans la lutte contre les feux de forêts ;

CONSIDÉRANT le maillage du territoire insulaire et le quadrillage préventif dynamique permettant la plus grande réactivité et l'attaque des feux naissants ;

CONSIDÉRANT le nécessaire équilibre budgétaire des Services d'Incendie et de Secours de Corse confrontés à une augmentation soudaine, continue et exponentielle des prix des carburants ;

L'ASSEMBLEE DE CORSE

OBSERVE que les Services d'Incendie et de Secours de Corse, dans le cadre de leurs missions et actions de protection civile, doivent faire face à de nouveaux enjeux climatiques, environnementaux et écologiques et ce, d'autant que les conditions météorologiques, les niveaux d'hygrométries et bien d'autres facteurs laissent présager un niveau de risques préoccupants et donc certainement engageants pour les Services d'Incendie et de Secours de Corse. De plus, avec une saisonnalité du risque feux de forêts qui s'annualise, les Services d'Incendie et de Secours de Corse doivent adapter, dans une autre configuration chronologique, le niveau de réponse opérationnelle apporté à notre territoire.

CONSTATE que le mécanisme de gestion opérationnelle des feux de forêts, basé notamment sur l'attaque des feux naissants et une grande réactivité, induit un maillage territorial resserré et important mais également un quadrillage préventif dynamique, par des déplacements constants et réguliers, permettant le déploiement d'un dispositif de surveillance et d'anticipation optimale sur la totalité de notre territoire.

OBSERVE que le dispositif de protection est d'autant plus important que l'insularité, la topographie de notre territoire et sa richesse environnementale mais également l'exploitation de nos espaces naturels positionnent les services de protection civile de Corse en premier rempart de la préservation de nos forêts, de leur biodiversité et des écosystèmes associés. Au-delà des actions de protection civile, les SIS de Corse contribuent, par leurs missions de protection, à la préservation du couvert végétal, à une action écologique indispensable, à la conservation de notre biodiversité, à défendre la beauté de nos paysages et finalement à prendre soin de notre maison commune.

CONSTATE que la mobilisation des moyens des Services d'Incendie et de Secours de Corse, rendue nécessaire par ces dispositifs de surveillance, d'anticipation et de lutte, et notamment les véhicules spécifiques présentant des caractéristiques techniques et des facultés leur permettant d'intervenir dans les lieux les plus complexes du territoire (CCF : Camion-Citerne Forestier, FPT : Fourgon Pompe Tonne etc...) et essentiellement dans les espaces naturels et forestiers en vue de leur protection permettent ce quadrillage de notre territoire et d'optimiser le niveau de couverture opérationnelle du risque. Aussi, si ces véhicules ne respectent pas strictement, au sens des textes, le cadre des matériels agricoles et forestiers, tel que défini dans l'arrêté du 10 novembre 2011, permettant l'utilisation du Gazole Non Routier (GNR) ; de par leurs caractéristiques techniques et la mission qu'ils remplissent, ces véhicules répondent à des besoins environnementaux, si non identiques, certainement comparables, compte tenu de leurs caractères indispensables dans la gestion de nos espaces naturels, dans la protection de nos forêts et la préservation de notre maison commune.

CONSTATE que les Services d'Incendie et de Secours de Corse sont confrontés, dans le même temps, à des contraintes économiques fortes qui, compte tenu de son dispositif de protection, de surveillance et de lutte, les impactent directement avec une augmentation soudaine et exponentielle des prix des carburants dans un contexte budgétaire d'équilibre annuel et d'une dynamique pluriannuelle contrôlée. Le télescopage de cette contrainte économique de l'augmentation du carburant et du nécessaire équilibre budgétaire, qui ne permet pas d'absorber de telles augmentations continues, peut induire un renoncement et/ou un redimensionnement du dispositif opérationnel de surveillance de nos massifs naturels et forestiers. Il est cependant inenvisageable d'amoindrir ce dispositif opérationnel d'autant plus que l'exposition du risque feux de forêts est grandissant notamment pour notre territoire.

PROPOSE, pour l'ensemble de ces raisons, et compte tenu de l'esprit des textes visés en référence mais également des situations exceptionnelles et des changements auxquels sont confrontés les Services d'Incendie et de Secours de Corse, l'utilisation du Gazole Non Routier (GNR), à titre dérogatoire, à l'attention des véhicules de surveillance et de lutte contre les feux de forêts afin d'accompagner et soutenir les acteurs corses de la Sécurité Civile dans la préservation des espaces naturels et forestiers de son territoire.

SOLLICITE le Président du Conseil exécutif de Corse, en vue d'une démarche auprès des autorités gouvernementales permettant l'obtention de cette dérogation à l'utilisation du Gazole Non Routier pour les véhicules de surveillance et de lutte contre les feux de forêts.

3^{ZA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022
I 30 DI GHJUGNU È 1^{MA} DI LUGLIU DI U 2022

N° 2022/E3/013

**MUZIONE
CÙ DUMANDA D'ESAME PRIURITARIU**

- DIPUSITATA DA : LE GROUPE « FÀ POPULU INSEME »
- UGHJETTU : DEMANDE DE DEROGATION D'UNE CONTRACTUALISATION ANTICIPEE DES CLASSES D'ENSEIGNEMENT IMMERSIF DE SCOLA CORSA ET BIGUGLIA

CONSIDERANT la demande récurrente et forte de parents d'élèves sur l'ensemble de l'île pour la mise en œuvre d'un système éducatif immersif associatif,

CONSIDERANT les résultats probants obtenus par les écoles associatives immersives du réseau Eskolim (Pays basque, Bretagne, Occitanie, Catalogne, Alsace et Moselle, Corse) et l'émulation produite au sein du système éducatif à la fois public et privé,

CONSIDERANT les compétences spécifiques de la Collectivité de Corse en matière de planification de la politique linguistique,

CONSIDERANT l'adhésion des communes de Bastia, Biguglia, Sarrula à Carcupinu et de nombreuses autres candidates à de futures ouvertures,

CONSIDERANT les termes de l'article R. 442-33 du code de l'éducation requérant un quota de 300 logements neufs construits sur les communes d'inscription des élèves,

CONSIDERANT le développement urbain et périurbain massif sur les périmètres de recrutement des écoles existantes (Grand Bastia, Grand Ajaccio),

CONSIDERANT que les communes concernées répondent à ces critères d'éligibilité à la réduction de la période probatoire de 5 à 1 an d'obtention de la contractualisation d'une classe avec l'Éducation Nationale

CONSIDERANT la contribution fiscale annuelle de tout parent de l'Académie au fonctionnement de l'école et sa légitime aspiration à choisir l'offre qui lui convient,

CONSIDERANT que la rupture d'égalité par rapport à l'impôt des parents d'élèves concernés ne peut être admise,

CONSIDERANT que les souscripteurs, particuliers et entreprises, ne peuvent durablement pallier l'absence d'engagement de l'État,

CONSIDERANT que les Collectivités régionale et locales ne peuvent durablement assumer seules l'effort de financement institutionnel,

CONSIDERANT que la contractualisation d'une classe permet la prise en charge du salaire de l'enseignant par l'État ainsi que le versement du forfait scolaire par les communes concernées,

CONSIDERANT le courrier de Monsieur le Préfet de Haute-Corse, daté du 9 juin 2022 en réponse au Président de l'association Scola Corsa, rappelant les termes de l'article R442-33 du code de l'éducation et signifiant le rejet de la demande de dérogation à la contractualisation,

CONSIDERANT le courrier de Monsieur le Recteur, adressé au Président de l'exécutif, ne formulant pas de réponse claire,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

S'adresse au Ministre de l'Éducation Nationale et à Messieurs les Préfets de Corse et de Haute-Corse afin que soient pris en compte ces différents éléments et la demande de contractualisation anticipée de Scola Corsa.

N^U 2022/E3/014

**MUZIONE
CÙ DUMANDA D'ESAME PRIURITARIU**

- **DIPUSITATA DA** : MME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
- **UGHJETTU** : IMPRESCRIPTIBILITÉ DU DROIT A L'AVORTEMENT

CONSIDERANT qu'une femme meurt toutes les neuf minutes d'un avortement non sécurisé,

CONSIDERANT que l'Agence des Nations Unies pour la santé sexuelle et reproductive (Fonds des Nations Unies pour la population - UNFPA) estime que près de la moitié des grossesses dans le monde conduisent à des naissances non intentionnelles, soit 121 millions de grossesses non désirées dans le monde par an, entraînant 22 millions d'avortements à risque, 47 000 décès et plus de 5 millions de cas de complications,

CONSIDERANT que le Center for Reproductive Rights souligne que près de 700 millions de femmes vivent dans un pays où les lois en matière d'avortement sont restrictives,

CONSIDERANT que l'UNFPA indiquait dans son rapport, *Mon corps m'appartient. Revendiquer le droit à l'autonomie et à l'autodétermination* portant sur 57 pays dans le monde, que « seule la moitié des adolescentes et des femmes peuvent prendre leurs propres décisions en matière d'autonomie et d'intégrité corporelles »,

CONSIDERANT que douze millions de femmes ont connu des perturbations dans la prise en charge en matière de planification familiale, ce qui aurait provoqué 1,4 million de grossesses non désirées depuis le début de la pandémie de Covid-19,

CONSIDERANT que, d'après des statistiques du ministère de la Santé, la Corse a compté en 2019, 19,4 IVG pour 1 000 femmes, contre 15,6 en moyenne nationale et 9,6 IVG pour 1 000 mineures alors que la moyenne nationale est de 5,4,

CONSIDERANT que l'avortement est défini comme un droit humain fondamental et inaliénable dans plusieurs textes internationaux dont la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF) de 1979, la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) de 1994 et la Déclaration et le Programme d'action de Pékin de 1995,

CONSIDERANT que, dans ce contexte, des conservateurs ne cessent, en situation de guerre comme de paix, de déployer des stratégies partout dans le monde pour restreindre et bafouer les droits des femmes,

CONSIDERANT que si certains pays ont dépénalisé l'avortement après de longues batailles menées par la société civile, comme en Irlande en 2019, en Nouvelle-Zélande en 2020, ou en Argentine et au Mexique en 2021, la situation pour l'accès à la contraception et au droit à l'avortement demeure préoccupante au niveau international, mettant en danger la santé et la vie des femmes,

CONSIDERANT que la Cour suprême des États-Unis, plus haute juridiction du pays, a contre l'avis d'une majorité de la population, mis fin au droit à l'IVG au niveau national, pourtant garanti depuis 1973, et que de nombreux États ont déjà promulgué des lois pour interdire l'avortement sur leur territoire, voire l'y criminaliser,

CONSIDERANT que ce revirement sur un demi-siècle de jurisprudence marque une régression sans équivalent dans l'histoire moderne, dont la tendance jusqu'ici, était d'accroître les droits,

CONSIDERANT que les droits fondamentaux des femmes incluent la maîtrise de leur sexualité et la liberté de décision en matière de procréation,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

REAFFIRME SOLENNELLEMENT que le droit à l'avortement est un droit fondamental, que nul ne peut entraver.

RAPPELLE que le droit à l'interruption volontaire de grossesse est le résultat d'un combat politique universaliste pour l'émancipation des femmes et un marqueur fort de l'égalité femme - homme de notre société.

DEMANDE une protection juridique empêchant tout frein à l'exercice de ce droit.

DEMANDE que la prévention des grossesses non intentionnelles soit considérée comme une priorité des politiques de santé en améliorant l'information en matière de santé sexuelle et reproductive et en garantissant l'accès aux moyens de contraception et à l'IVG sur l'ensemble du territoire, à l'instar du réseau insulaire de maîtrise des naissances « RIMANA » (Reta Isulana di a MAestria di e NAscite), inauguré par la Collectivité de Corse le 19 avril dernier.

DEMANDE que les moyens organisationnels, techniques et financiers dévolus à la prise en charge des femmes désireuses d'avoir recours à une IVG soient réellement assurés.

3^{ZA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022
I 30 DI GHJUGNU È 1^{MA} DI LUGLIU DI U 2022

N^U 2022/E3/015

**MUZIONE
CÙ DUMANDA D'ESAME PRIURITARIU**

- DIPUSITATA DA : LE GROUPE « AVANZEMU »
- UGHJETTU : SOUTIEN À RCFM.

CONSIDERANT que RCFM est un média historique qui émet et diffuse quotidiennement des programmes sur la Corse entière et au-delà depuis près de 40 ans,

CONSIDERANT cette radio de service public comme partie intégrante de notre patrimoine audiovisuel,

CONSIDÉRANT RCFM comme un vecteur essentiel d'information pour la Corse urbaine et rurale,

CONSIDÉRANT RCFM comme un outil inestimable du lien social, de l'échange intergénérationnel et de la communication au service de tout un Peuple,

CONSIDÉRANT le rôle déterminant des émissions de cette radio dans la sauvegarde, la promotion et la légitimation du développement et l'usage de la langue corse,

CONSIDÉRANT le mouvement de grève national du mardi 28 Juin 2022 des salariés de France Bleu,

CONSIDERANT Les restrictions budgétaires menaçant la pérennité des activités de RCFM,

CONSIDÉRANT le grave danger qui plane sur les emplois concernés,

CONSIDÉRANT La volonté des élus de la Corse de soutenir et voir confirmés la place, le rôle et la vocation de RCFM auprès de notre peuple, sur le territoire insulaire, mais également auprès de notre diaspora partout dans le Monde,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DÉNONCE les menaces inacceptables qui pèsent sur RCFM ;

AFFIRME son soutien total aux personnels de RCFM ;

S'ENGAGE à œuvrer au maintien d'une activité pleine et entière de cette radio de service public ;

DEMANDE au Conseil Exécutif de se rapprocher de l'intersyndicale et du groupe RADIO FRANCE afin d'envisager les voies et moyens d'une sauvegarde et d'une pérennisation des programmes.